

ANTOINE GRENIER, ptre
VICAIRE À KÉNOGAMI, P. Q.

HISTORIQUE DE LA GARDIENNE Coopérative de Consommation



MAGASIN ACTUEL

LE 19 NOVEMBRE 1938-42

Les dix Commandements de la Coopérative!

- 1°—Augmenter le nombre des membres.
- 2°—Augmenter les services.
- 3°—Augmenter le capital.
- 4°—Augmenter la réserve.
- 5°—Augmenter l'éducation.
- 6°—Diminuer les comptes recevables.
- 7°—Diminuer les comptes payables.
- 8°—Diminuer les inventaires.
- 9°—Diminuer les placements.
- 10°—Diminuer les dépenses.

(voir explications dans "Ensemble",
août-septembre 1941).

Les vertus du Coopérateur!

- 1°—Le sens social.
- 2°—Le sens des responsabilités personnelles et collectives.
- 3°—L'esprit d'initiative.
- 4°—L'esprit de discipline.

(de M. Esdras Minville, voir explications dans
"Ensemble", octobre 1942).

ANTOINE GRENIER, ptre
VICAIRE À KÉNOGAMI, P. Q.

HISTORIQUE

DE

LA GARDIENNE

Coopérative de Consommation



MAGASIN ACTUEL

LE 19 NOVEMBRE 1938-42

Nihil obstat:

JOSEPH DUFOUR, ptre, can.

ensor deputatus

Chicoutimi, die 12a novembris 1942.

Imprimatur:

† GEORGES,

Evêque de Chicoutimi

le 12 novembre 1942.

Historique de la Gardienne

Coopérative de Consommation de Kénogami, P. Q.

en souvenir
du Quatrième Anniversaire
de sa Fondation,
le 19 novembre 1938,

et
de la Bénédiction
de son Nouvel Immeuble,
le 13 décembre 1942,

par
Monsieur le chanoine J.-Calixte Tremblay,
Aumônier diocésain de l'Action catholique
et Représentant de

SON EXCELLENCE MGR GEORGES MELANÇON

évêque de Chicoutimi,

gracieusement offert
à tous les Coopérateurs
de Kénogami

par
l'Exécutif de La Gardienne,
et
dédié

à
Monsieur le Curé de Kénogami,
l'abbé Henri Fortier,
apôtre ardent et infatigable
de la doctrine sociale de l'Eglise,
mise en pratique

par
L'organisation de l'Action Catholique,
les Mouvements Spécialisés,
les Syndicats Catholiques,
La Caisse Populaire,
La Coopérative de Consommation.

Monsieur l'abbé Antoine Grenier,
Aumônier des Syndicats Nationaux Catholiques,
Kénogami.

Cher monsieur l'abbé,

Je vois que vous célébrerez bientôt le quatrième anniversaire de votre Société Coopérative de Consommation: "La Gardienne".

Si les ouvriers sociétaires de "La Gardienne" ont à bon droit raison de se réjouir en cet anniversaire, vous qui en fûtes l'âme inspiratrice et dirigeante, vous avez voulu profiter de cette circonstance pour rappeler tant aux ouvriers coopérateurs qu'aux autres, les principes de la Coopération qui, mis en réalisation, assureront à nos ouvriers leur relèvement économique et social, comme en fait foi La Gardienne.

Votre admirable zèle pour la cause ouvrière vous avait déjà inspiré la publication d'un opuscule sur le Syndicalisme Catholique; "Pourquoi devons-nous être des Syndiqués Catholiques"; et voici qu'aujourd'hui vous me demandez L'IMPRIMATUR pour "L'Historique de La Gardienne", un "Travail" sur la Coopération que vous destinez aux ouvriers de "La Gardienne", sans doute, mais aussi à tous ceux qui n'ont pas encore compris comment ils peuvent eux-mêmes opérer leur relèvement et même le stabiliser contre toute éventualité.

Son Excellence Monseigneur Courchesne, s'adressant un jour aux cultivateurs, leur disait "Mêlez-vous donc de vos affaires... mais mêlez-vous-en". Adaptant ces paroles aux ouvriers de Kénogami, non seulement vous leur avez demandé de se mêler de leurs affaires,

mais vous leur avez enseigné, dans vos Cercles d'Etudes et par vos Ecrits, comment le Syndicalisme Catholique et la Coopération pouvaient ramener chez eux le bien-être, la prospérité et la sécurité.

Je félicite "La Gardienne" de ses réels succès qui se manifestent non seulement en *espèces sonnantes*, mais aussi dans cet Immeuble qui fait l'orgueil de Kénogami et qui rappellera aux ouvriers ce que peut faire la Coopération *bien dirigée*.

Puissent, cher monsieur l'abbé Grenier, nos ouvriers de Kénogami comme de tous les centres urbains de notre diocèse, lire, méditer, étudier, au foyer comme dans leurs Cercles d'Etudes, votre nouvel ouvrage sur la Coopération auquel j'accorde avec plaisir, L'IMPRI-MATUR.

Le *Renouveau Social* désiré et désirable pour l'après-guerre ne peut pas avoir d'autre base pour assurer sa solidité et sa pérennité que les principes de la Sociologie Catholique: la Justice et la Charité. Que nos ouvriers s'en inspirent et ils pourront magiquement opérer chez eux ce *Renouveau social*.

En vous félicitant de tout coeur, monsieur l'abbé, je vous bénis paternellement.

Evêché de Chicoutimi, le 12 novembre 1942.

† GEORGES,

Evêque de Chicoutimi.

AU LECTEUR

"L'Historique de La Gardienne" est l'histoire de la Coopérative de Consommation de Kénogami, depuis sa fondation, le 19 novembre 1938.

Il est présenté aux Coopérateurs de Kénogami à l'occasion du Quatrième Anniversaire de leur Coopérative, et de la Bénédiction de leur Nouvel Immeuble.

Son but est de rendre hommage aux Syndicats Catholiques de Kénogami qui ont fondé La Gardienne, et lui ont assuré le succès, par les hommes qu'ils ont formés, à l'aide de la doctrine sociale de l'Eglise.

"L'Historique de La Gardienne" veut être en plus un souvenir écrit de ce que les Coopérateurs de Kénogami ont accompli en quatre ans, ainsi que des principes coopératifs dont ils ne doivent jamais se départir pour continuer de faire grandir leur oeuvre.

Puisse cet "Historique de La Gardienne" faire réaliser à tous l'avantage de s'unir et de s'occuper eux-mêmes de leurs propres affaires!

Puissent nos ouvriers et nos cultivateurs comprendre que ce sont eux-mêmes qui doivent résoudre leurs propres problèmes, et qu'ils y réussiront si chacun contribue à la tâche de maintenir des Unions professionnelles et des Coopératives puissantes, *bien à eux*, et inspirées par la doctrine sociale de l'Eglise.

ANTOINE GRENIER, P^{TRE}.

Kénogami, P. Q.
le 19 novembre 1942.

Historique de la Gardienne

Coopérative de consommation
Kénogami, P. Q.

Comité des Neuf.

Les Syndicats Catholiques et Nationaux de la Pulpe et du Papier de Kénogami, nommaient, à leur assemblée régulière du 6 mars 1938, neuf de leurs membres pour étudier la Coopération et la possibilité de fonder une Coopérative de Consommation à Kénogami.

Il était question de coopérative, déjà depuis un certain temps, parmi les syndiqués! Mais une récente conférence de M. Chartier avait réchauffé les esprits et suscité une vive discussion parmi ces ouvriers.

Les Officiers du Syndicat jugèrent sage alors de charger un groupe de Syndiqués de faire l'étude de cette affaire. L'assemblée nomma :

- 1°—MM. Omer Flamand, Armand Lessard et Jean-Paul Couture, de la Section du Papier.
- 2°—MM. J.-R. Leclerc, Léon Plante et Charles Dufour, de la Section de la Mécanique.
- 3°—MM. Cléophas Fortier, Alfred Cyr et Cyrice Vigneault, de la Section des Meules.

Ces neuf Syndiqués Catholiques venaient d'accepter une charge dont ils ne prévoyaient peut-être

pas toute l'importance et la responsabilité. Ils se mirent à l'oeuvre avec tout le dévouement et l'initiative qui leur étaient connus. Ils se procurèrent de la littérature, étudièrent les principes de la coopération, discutèrent certains systèmes et consultèrent ceux qu'ils croyaient pouvoir les renseigner. Toutes les semaines, ils faisaient, à l'assemblée du Syndicat, un rapport de leurs activités.

Section économique.

Le 9 mai 1938, le Comité des neuf fonda une Section économique, qui devait enrégimenter tous les Syndiqués Catholiques que la coopération intéressait. Cette Section économique des Syndiqués Catholiques avait comme président, M. Omer Flamand et comme avertisseur moral et interprète de la doctrine sociale de l'Eglise, M. le vicaire Paul-Eugène Lamarre, aumônier des Syndicats Catholiques de Kénogami.

On était alors en plein chômage !... Donc, beaucoup de temps pour étudier les maux et les malaises du peuple... et en rechercher les remèdes ! L'idée d'union, d'entraide, dans le domaine économique, trouvait alors un temps propice et un terrain bien préparé !

A la lumière des Encycliques, de la plus pure sociologie et de la loi provinciale des Syndicats Coopératifs, on jeta, peu à peu, les bases d'une Coopérative de Consommation qui devait être connue plus tard, sous le nom populaire : "La Gardienne".

La science, c'est bien beau, mais, pour le peuple, ce n'est pas encore convainquant comme l'expérience, comme les faits ! C'est pourquoi on était désireux d'éprouver la valeur des principes coopératifs, et on comprenait mal la doctrine des savantes Ecoles qui enseignent qu'on va toujours trop vite avec les mouvements du peuple !

On se procura dès lors quelques livres de beurre et de fromage que l'on se vendait, entre les membres,

une demi cent plus cher que le prix coûtant. C'était le commencement de la réserve.

Au mois de juillet 1938, on envoya une commande collective de \$140.00 à "La Familiale", payée d'avance par les membres. Elle leur fut livrée à domicile, quinze jours plus tard, en bicyclette à gazoline, par M. Léon Plante.

Premier magasin

On s'était réfugié, pour ce commerce naissant, dans le tambour de la Sacristie de la "Vieille Chapelle", mesurant 4 pieds par 18. Ça devait être le premier magasin de La Gardienne.



Extérieur du premier magasin.

Peu à peu diverses marchandises firent leur apparition dans ce magasin improvisé : viande, oeufs, pain, légumes, fruits, farine, conserves, etc.

Chacun s'improvisait commis... pesant à l'oeil... comptant selon son instruction... enveloppant la com-

mande "avec de la gazette" ou dans une boîte à chaus-
sure...



Intérieur du premier magasin.

Le client indulgent payait comptant — c'était le principe — et partait heureux... car il savait, que chez le peuple, les grands mouvements sauveurs ont presque toujours des débuts bien humbles !

Premier bénéfice.

Après six mois d'opération, inventaire fait le 5 novembre 1938, on avait réalisé un bénéfice de \$67.00!

Ces deux chiffres, avant le point, n'auraient pas ému les financiers de la rue Saint-Jacques de Montréal... mais ce résultat fit cependant tressaillir le coeur de ces ouvriers ; ils y voyaient, autrement que par des mots, l'avantage d'être unis entre eux !

Les bienfaits de l'union, de la coopération leur étaient prouvés par un signe de piastre... c'était décisif... on décida la fondation d'une véritable coopérative de consommation !

Fondation de La Gardienne.

Le 19 novembre 1938, à 8 h. p.m. à la salle des Syndicats Catholiques, se tenait une assemblée générale de tous les membres de la Section économique des Syndicats, sous la présidence de M. Philippe Lessard, président général de la Fédération de la Pulpe et du Papier.

Cette assemblée, sans importance pour le grand public, devait réaliser le rêve cher au coeur de quelques hommes d'oeuvres sociales, la fondation d'une Coopérative de Consommation à Kénogami.

Après une dernière lecture des statuts de la nouvelle coopérative, on fit la deuxième souscription des parts sociales, somme déterminée par les statuts, que tout individu doit payer pour devenir coopérateur. On procéda ensuite aux élections de ceux qui devaient avoir l'honneur, comme le devoir, d'orienter dans la voie du progrès cette coopérative naissante. Le résultat du vote fut le suivant :

Premier Exécutif de La Gardienne.

Président :	M. Armand Lessard
Vice-Prés. :	M. Omer Flamand
Secrétaire :	M. William Vachon
Trésorier :	M. Edouard Vigneault
Gérant :	M. Louis-Henri Savard
Directeurs :	MM. Henri Girard
"	Wellie Cormier
"	Léopold Gravel
"	Adrien Gagnon
"	Philibert Dugas
Comité de Surveillance	Alfred Deschesnes Arthur Allard Alfred Beaudoin
Comité de Finance	Adrien Gagnon Henri Girard Wellie Cormier

Comité de
Vente et Achat
Comité de
Propagande

Omer Flamand
Léopold Gravel
Philibert Dugas
Edouard Vigneault

La Coopérative venait de naître ! On voulut la baptiser le jour même ! Plusieurs avaient contribué à sa naissance, alors... plusieurs voulurent lui donner son nom... On se rallia tous cependant à "La Gardienne".

Car c'est elle qui sera la gardienne de l'union, de l'entr'aide, de la bonne entente, de la confiance qui doit exister entre nous !

C'est elle qui sera la gardienne de notre consommation, la seule puissance qui nous reste dans le domaine économique !

C'est elle qui sera la gardienne de notre intérêt économique et social, en prêchant partout la collaboration, la coopération qui doit unir les forces de notre argent et de notre épargne, afin de les faire servir pour nous et non contre nous !

C'est elle enfin qui sera la gardienne du souvenir de ce qu'ont fait les Syndiqués Catholiques de Kénogami pour aider leurs compatriotes à reconquérir leur liberté économique et à leur redonner plus de fierté et plus de sens social !

Premiers Coopérateurs de La Gardienne.

La Gardienne comptait, lors de sa fondation 69 coopérateurs dont voici les noms :
Messieurs :

Armand Lessard, Omer Flamand, William Vachon, Edouard Vigneault, Louis-Henri Savard, Henri Girard, Wellie Cormier, Léopold Gravel, Adrien Ga-

gnon, Philibert Dugas, Alfred Deschesnes, Arthur Alard, Alfred Beaudoin, J.-R. Leclerc, Cléophas Fortier, Alfred Cyr, Léon Plante, Adéard Levesque, Jean-Paul Couture, J.-Honoré Huard, François Levasseur, Auguste Loiselle, Charles Dufour, Alfred Cormier, Azade Cormier, Paul-Emile Pilote, Edmond Bélanger, Phydime Laverdière, Eugène Lebel, Albert Chapedelaine, Wellie Boulianne, Léon Aubut, Armand Crevier, Barthélémy Argouin, Jean-Baptiste Lessard, Arthur Gagnon, Maurice Lapierre, François Gagnon, Alonzo Gravel, Albert Bourgeois, Hector Lebel, Edouard Turbide, Vilmond Lepage, Jos. Cormier, Théophane Cormier, Louis Desrosiers, Claude Arseneault, Adéodat D'Amour, Stanley Crevier, Joseph-Louis Moisan, Jacques Leblanc, Emile Paris, Louis D'Amour, Patrick Chayer, René Perron, Hippolyte Aubut, Philias Roy, Marcellin Ouellet, Ernest Perron, Wilfrid Bean, Armand Fortin, Louis Fillion, Joseph Fortin, Henri Boivin, Emile Levesque, William Cormier, J.-H. Gagnon, Castule Bergeron, J.-C. Labrecque.

Qu'est-ce que La Gardienne?

La Gardienne est une Coopérative de Consommation, un magasin organisé selon les principes coopératifs, que les Coopérateurs possèdent, dirigent et contrôlent pour leur service et leur propre bénéfice.

But de La Gardienne.

- 1°—De procurer à ses membres, au meilleur prix possible, tout ce dont ils ont besoin pour vivre. (La ristourne donne ce meilleur prix).
- 2°—De développer des habitudes de compréhension, d'entr'aide, d'union fraternelle et de solidarité nationale.
- 3°—De combattre l'individualisme, l'égoïsme, la jalousie, la mésestente.

- 4°—De concilier l'intérêt personnel avec le bien commun.
- 5°—De favoriser l'éducation sociale des membres.
- 6°—De créer, de développer des oeuvres sociales de bienfaisance pour le peuple, surtout la classe pauvre.
- 7°—De former "Les consciences des catholiques à la conception chrétienne de leur rôle social et de leurs responsabilités sociales, à la pratique de leurs devoirs de justice et de charité, au sens chrétien dans les affaires et la vie professionnelle."

Principes et Méthodes de La Gardienne.

- 1°—Attribution d'un seul vote à chaque membre.
- 2°—Pas de vote par procuration.
- 3°—Liberté d'entrée et de sortir.
- 4°—Education des coopérateurs.
- 5°—Limitation du taux de l'intérêt sur le capital.
- 6°—Tout le capital nécessaire fourni par les membres.
- 7°—Vente au prix courant de la localité.
- 8°—Achat et vente au comptant.
- 9°—Réserve.
- 10°—Attribution de fonds à des oeuvres sociales.
- 11°—Distribution à chaque coopérateur du trop-perçu (ristourne) ou pro rata de ses achats, à raison d'un pourcentage déterminé par l'Exécutif.
- 12°—a) Interdiction de faire de la politique de parti, à jamais néfaste, "qui a anéanti le patriote, em-

poisonné le citoyen et diminué le chrétien."

b) Mais droit, et parfois *devoir*, de faire de la vraie politique, de la grande politique qui est dirigée vers le plus grand bien, vers le bien commun, vers le bien public qui, après la religion, est la loi suprême, autour de laquelle gravitent toutes les activités sociales, économiques, publiques et privées. (Guerry, p. 82.)

Comment peut-on devenir Membre de La Gardienne.

Pour devenir membre de La Gardienne :

- 1°—Il faut signer sa demande d'admission.
- 2°—Il faut payer un droit d'entrée de \$0.25, (non remboursable).
- 3°—Il faut avoir au moins UNE PART SOCIALE de \$10.00. Cette part ou cette action est payable au comptant. Dans le cas de nécessité, elle peut être payée en donnant \$2.00 comptant et 4 versements bismensuels consécutifs de \$2.00 ; même elle pourrait être payée avec la ristourne.

Qui peut devenir Membre de La Gardienne.

Peut devenir membre, coopérateur, toute personne : homme ou femme, jeune homme ou jeune fille, acceptant les règlements de La Gardienne et s'engageant à s'y conformer. Cependant toute demande d'admission doit être soumise à l'Exécutif.

Les termes membre, coopérateur, coopératrice, sociétaire, adhérent, actionnaire, désignent une seule et même personne et peuvent être employés indifféremment l'un pour l'autre.

Avantages pécuniaires d'être Membre de La Gardienne.

Les principaux avantages pécuniaires sont :

- 1°—Le partage dans les bénéfiques, ou trop-perçu, sous forme de ristourne, distribuée, tous les ans, proportionnellement à ses achats.
- 2°—Un intérêt de 4% sur les Parts sociales payées, exception faite toutefois de la première part, (\$10.00) qui ne porte jamais intérêt.
- 3°—Chaque membre n'est responsable que de son capital souscrit.

Devise et Régie de La Gardienne.

La *devise* de La Gardienne, comme celle de toute coopérative, est "*Tous pour chacun, chacun pour tous.*"

La Gardienne est *régie* par un Conseil d'Administration de neuf membres, appelé communément, Exécutif. Il est élu par l'assemblée générale en novembre, et se renouvelle en partie tous les ans. Tous les membres sont rééligibles, et leurs services sont bénévoles. Le quorum des assemblées du Conseil est de cinq.

Attributions du Conseil d'Administration.

Les principales attributions du Conseil d'Administration sont :

- 1°—Le Conseil d'Administration s'occupe de la direction et de la surveillance des affaires de la Coopérative.
- 2°—Il s'assure qu'elles soient conduites conformément aux principes du coopératisme et aux lois régissant les Syndicats Coopératifs du Québec.
- 3°—Il donne suite aux décisions prises aux assemblées générales.

- 4°—Il embauche le personnel et en fixe la rémunération.
- 5°—Il soumet un rapport moral et financier aux assemblées.
- 6°—Il s'adjoint des comités composés de ses membres et d'autres sociétaires pour l'étude de certaines questions et la réalisation de certains projets.

Comité de Surveillance.

L'assemblée générale élit également, chaque année, en novembre, un Comité de Surveillance, composé de trois membres, tous sont rééligibles.

Les membres de ce Comité ont accès à toutes les affaires de la Coopérative, et s'assurent de leur bonne administration. Ils doivent être choisis en dehors du Conseil, et leurs services sont entièrement bénévoles.

Première souscription des Parts sociales.

La première souscription des Parts sociales, en faveur de la future Coopérative, eut lieu le 19 août 1938, et s'éleva à la somme de \$86.00. 27 membres y contribuèrent.

La deuxième souscription se fit lors de la fondation de La Gardienne, le 19 novembre 1938. Elle fut de \$445.25 et 57 Coopérateurs y prirent part! La Part sociale la plus importante fut souscrite et payée par le Confrère William Boulianne : \$150.00.

La Part sociale est une somme que doit payer tout individu pour devenir coopérateur. Cette somme est déterminée par les règlements de la Coopérative. La Part sociale de La Gardienne a une valeur de \$10.00. Le nombre de Parts que peut acheter chaque coopéra-

teur, est aussi limité par les mêmes règlements. Un intérêt de 4% est payé sur les Parts, excepté la première qui ne touche jamais d'intérêt.

Un Coopérateur qui se retire de la Coopérative est remboursé au complet de toutes les Parts qu'il y a payées, ainsi que de l'intérêt et de la ristourne auxquels il a droit.

Les parts sociales réunies forment le capital nécessaire pour la fondation de la Coopérative, pour acquérir des immeubles, acheter des marchandises, servir aux diverses opérations du magasin, et assurer le développement et le succès de l'entreprise.

Plus le capital est considérable, plus la Coopérative sera prospère, et pourra donner à ses membres les services que ceux-ci sont en droit d'en attendre ! C'est pourquoi tous les Coopérateurs ont intérêt d'acheter le plus grand nombre de Parts possible à leur Coopérative !

Tous les Coopérateurs sont propriétaires.

Les Membres d'une Coopérative ne doivent pas avoir peur d'acheter des Parts à leur Coopérative, d'y placer de l'argent et de la favoriser de mille manières, car c'est pour leur propre entreprise qu'ils travaillent, puisqu'ils en sont les seuls propriétaires !

Les propriétés d'une Coopérative, son magasin, ses marchandises, ses réserves n'appartiennent à personne d'autres qu'aux Coopérateurs eux-mêmes. Car tout cela est le fruit de leur argent, de leur épargne, de leur union, de leur dévouement, de leur solidarité, de leur initiative personnelle.

C'est pourquoi, aucun Coopérateur n'a le droit de rester indifférent vis-à-vis de sa Coopérative ; au contraire tous doivent s'y intéresser, s'y dévouer, en suivre les opérations, et en surveiller l'application des

principes coopératifs, car c'est leur propre affaire ! C'est alors que les Coopérateurs s'apercevront que ça paye de s'occuper soi-même de ses propres affaires !

**La Gardienne,
Coopérative ouverte
à tous les citoyens.**

Une question épineuse se posa dès les premières démarches de la fondation de La Gardienne : Devait-on fonder une Coopérative syndicale, n'admettant que des Syndiqués catholiques, ou une Coopérative ouverte à tous les citoyens, à tous les consommateurs ?

Deux camps se formèrent... ayant chacun leurs chefs et leurs bonnes raisons ! Pour les uns, la Coopérative serait un moyen de maintenir un Syndicat puissant ; pour les autres, cet exclusivisme serait un obstacle au développement de la Coopérative. Les uns voulaient que la Coopérative, fondée par les Syndicats Catholiques, demeure toujours la Chose des Syndicats, que pour le bénéfice des Syndiqués ; les autres, dans un plus grand esprit de charité, qui est un des principes de la Coopération, voulaient faire bénéficier des avantages de la Coopérative, même ceux à qui il fallait pardonner de ne pas comprendre le devoir et les bienfaits d'appartenir aux Syndicats Catholiques.

Ne pouvant s'entendre, tous décidèrent, en hommes sages, d'en venir à un compromis agréé de tous :

- 1°—La Coopérative ne serait pas exclusivement syndicale, mais ouverte à tous ceux qui voudraient se conformer à ses règlements ;
- 2°—la Coopérative entretiendrait toujours, vis-à-vis des Syndicats Catholiques, les sentiments d'affection et de reconnaissance d'un enfant bien né envers ses parents ;
- 3°—les Syndicats Catholiques, ne pouvant se désintéresser de leur progéniture, continueraient d'aider

la Coopérative, de la faire progresser, en mettant à son service l'influence, le dévouement, les connaissances, le sens social de leurs membres, non en tant que Syndiqués, mais en tant que coopérateurs et consommateurs.

La lutte fanatique et haineuse qu'on fait aux Syndicats Catholiques, dans notre région depuis deux ans, et la situation douloureuse, anti-démocratique, anti-britannique, digne du régime hitlérien, que l'on impose actuellement à nos ouvriers, dans les usines de la Compagnie Price, ont démontré la sagesse de ce compromis.

Deuxième magasin.

Le 20 décembre 1938, un mois après la fondation officielle de La Gardienne, le tambour était déjà trop petit... on déménagea dans un coin de la sacris-



Deuxième magasin.

tie de la Vieille Chapelle, qui servait alors de salle aux Syndicats Catholiques. Le chiffre d'affaire était, en ce moment, de \$100.00 par semaine.

Première assemblée générale des Coopérateurs et de leurs épouses.

Prenant son rôle au sérieux, le Comité de Propagande convoqua, le 22 décembre, une assemblée générale de tous les Coopérateurs et de leurs épouses.

Le but était de développer l'esprit d'union, de solidarité entre les Coopérateurs, de garder chez eux, toujours bien vivant, l'idéal coopératif, et de faire de chacun d'eux comme de chacune de leurs épouses, des propagandistes éclairés, prudents et enthousiastes.

Il ne suffit pas en effet de fonder des Coopératives, d'acheter des Parts sociales, d'être convaincus de la doctrine libératrice de la coopération, même de la prêcher, il faut en plus savoir assurer le succès de l'entreprise ! Et le plus grand facteur de la prospérité d'un magasin coopératif, *c'est la femme...*

D'après le plan de Dieu, le premier et principal champ d'action de la femme, c'est le foyer... Elle en est la Reine ! C'est elle qui contrôle l'économie domestique, le budget familial, qui pourvoit au garde-manger et au garde-robe de la famille.

Personne plus que la femme ne peut assurer à la Coopérative un patronage assidu ! Personne plus qu'elle ne peut inculquer à ses enfants les principes qui en feront plus tard de véritables coopérateurs ! Personne mieux que la femme, avec la facilité de parole que Dieu lui a donnée... ne peut répandre la bonne nouvelle de la Coopération, d'en faire connaître les avantages et les bienfaits pour nos familles, pour notre jeune peuple.

Gagner la femme, gagner la ménagère... c'est gagner la cause de la Coopération, c'est assurer le succès de la Coopérative ! C'est pourquoi nos coopérateurs avaient-ils tenu à la présence de leurs épouses à cette première assemblée générale de La Gardienne.

Cette assemblée avait lieu au soubassement de

l'église, à la salle Saint-Joseph. Y assistaient MM. les Vicaires Joseph Lavoie et Paul-Eugène Lamarre, aumônier de La Gardienne. Dans son discours, M. l'abbé Lamarre insista sur la nécessité de l'éducation des Coopérateurs et sur l'importance de suivre ses chefs. Quant à M. l'abbé Lavoie, il résolut, avec grand savoir, les objections qui tendent à discréditer les Coopératives, et il montra la Coopération comme un moyen de libération économique.

Beaucoup d'intimité régna au sein de cette assemblée. Tous se sentaient déjà plus unis et plus coopérateurs. Il fut décidé de tenir de ces assemblées, au moins tous les trois mois, pour mieux faire comprendre et répandre davantage la doctrine coopérative.

Première Bénédiction.

L'année 1939 s'annonçait excellente pour La Gardienne. Elle commençait sous d'heureux auspices ! En effet, dès les premiers jours de l'année, M. le Curé Henri Fortier vint donner la bénédiction paternelle à son dernier né dans la famille des oeuvres paroissiales : "La Gardienne".

Un grand nombre de Coopérateurs s'étaient réunis à la salle des Syndicats pour la circonstance. Le Président, M. Armand Lessard, remercia M. le Curé de l'honneur qu'il faisait à La Gardienne, ainsi que de la bénédiction du Jour de l'An qu'il lui apportait.

"Vous aimez notre Coopérative, M. le Curé, nous le savons, ajouta le Président, mais, pour vous, aimer notre Coopérative, c'est naturel, car vous en êtes le père... puisque votre amour, pour vos chers ouvriers, l'a fait naître au sein des Syndicats catholiques où nous trouvons votre coeur avec celui du Pape.

Cette Coopérative, non seulement vous avez préparé sa naissance, mais vous l'entourez encore de vos soins et de votre prédilection en lui donnant gratuitement l'hospitalité dans votre vieille Chapelle.

C'est pourquoi, sous la protection d'un ardent apôtre de la doctrine sociale de l'Eglise tel que vous, nous sommes convaincus que La Gardienne grandira belle et forte, et qu'elle produira dans la classe ouvrière les fruits que l'Eglise en attend."

Après avoir béni La Gardienne et ses coopérateurs, M. le Curé laissa parler son coeur de pasteur pour une oeuvre qui lui est chère. "Je vous félicite, mes chers ouvriers, dit-il, de votre dernière réalisation. L'année dernière, au sein du Syndicat, vous avez étudié la coopération, et cette année, vous avez votre coopérative ! Plus vous étudierez la doctrine coopérative à la lumière des Encycliques, plus vous en pénétrerez vos membres, plus votre oeuvre sera solide et bien-faisante".

"Benoit XV écrivait en 1920, que le salut éternel des âmes court un grand danger sur le terrain économique" !

"Il faut en effet, ajouta M. le Curé, une certaine somme de richesse pour pratiquer normalement la vertu, car l'expérience prouve que la pauvreté et la misère sont souvent mauvaises conseillères. C'est pourquoi l'Eglise a condamné le libéralisme économique, et a donné au monde, dans sa doctrine sociale, des principes plus humains et plus chrétiens en affaires, des principes de justice et de charité qui sauront redonner une répartition plus juste des richesses, et ainsi faire moins de pauvres et moins de miséreux parmi nous."

"Cette doctrine était trop belle pour la laisser dormir dans les Encycliques ! Il fallait des institutions pour la mettre en pratique ! Et... honni soit qui mal y pense... les coopératives sont de ces institutions qui réalisent pleinement la doctrine sociale de l'Eglise ; sont de ces institutions qui ont réussi à concilier l'intérêt personnel avec le bien commun."

"Mes bien chers coopérateurs, vous trouverez là la raison qui explique l'encouragement que les Coopé-

ratives reçoivent de la part de l'Eglise et de ses ministres ; comme vous trouverez là la raison pour laquelle j'aime votre coopérative, je la bénis, l'encourage et l'encouragerai toujours, tant qu'elle sera fidèle aux principes qui l'animent actuellement, afin de la voir porter des fruits de prospérité, d'union, d'entraide et de charité."

Demande d'exemption de la taxe d'affaire.

Le 24 avril 1939, La Gardienne écrivait au Conseil de Ville de Kénogami pour demander l'exemption de la taxe d'affaire.

- 1°—La Coopération étant une idée essentiellement chrétienne, une idée d'entraide, de service, de charité : un moyen de s'aider les uns les autres, plutôt que de s'enrichir au moyen des autres ;
- 2°—La Coopération étant une idée éminemment sociale qui s'efforce d'appliquer, en affaire, ce qu'il y a de plus constant dans la doctrine de l'Eglise : "Une répartition plus équitable de la richesse publique";
- 3°—La Coopérative étant une institution qui opère sans bénéfice, dont le surplus, le trop-perçu ou la ristourne est distribué entre les membres proportionnellement à leurs achats ;
- 4°—La Coopérative étant un magasin ouvert au public, à tous les consommateurs ;
- 5°—La Coopérative étant une société dont l'un de
.... ses buts est de créer, de développer des oeuvres sociales pour le peuple, surtout pour la classe pauvre ;

En conséquence, l'Exécutif de La Gardienne ne voulait pas demander une faveur au Conseil de Ville, mais seulement lui rappeler délicatement que La Gar-

dienne devait recevoir les mêmes égards que toute institution municipale servant le bien commun.

La majorité de MM. les Echevins n'étant pas encore parvenus à la hauteur de ces principes... refusèrent l'exemption... Mais, nous nous hâtons de le dire, grâce au bon travail de persuasion de Son Honneur M. le Maire J.-O. Fraser, le Conseil de Ville de Kénogami accorda à La Gardienne, l'année suivante, l'exemption de la taxe d'affaire.

C'était là un geste tout à l'honneur de notre ville et qui devrait servir d'exemple à bien d'autres Municipalités. Malheureusement, le grand nombre de nos municipalités sont affligées de ces hommes qui, en dépit de leur serment d'office, ne remplissent les charges publiques que pour surveiller et protéger leurs intérêts personnels.

Troisième magasin.

Comprenant les avantages et les bienfaits de la Coopération, les Coopérateurs développèrent rapidement et sûrement leur Coopérative: On avait abandonné le petit traîneau pour la livraison dès le début de l'hiver; on s'était assuré les services du confrère Arthur Gagnon pour deux livraisons par semaine, en automobile. On nomma le confrère Hippolyte Aubut, assistant-gérant; son emploi était sans rémunération... comme les grands financiers qui aident actuellement le gouvernement dans son effort de guerre!

Le nombre des Coopérateurs augmentaient, ainsi que la clientèle. A la fin de juin, le chiffre d'affaires était de \$350.00 par semaine. Un nouveau local s'imposait pour la troisième fois.

Le 1er juillet 1939, La Gardienne déménageait dans une ancienne salle de pools, au coin des rues Sainte-Famille et Montcalm. Le prix du loyer fut de \$35.00 par mois.

Des ouvriers bénévoles, parmi les coopérateurs, organisèrent le nouveau magasin : tablettes, comptoirs, vitrines, bureau, etc.

L'Exécutif engagea un deuxième commis. Dorénavant, vu l'importance toujours croissante du magasin, seuls le gérant et le commis seraient autorisés à servir au comptoir. On continuerait cependant à utiliser les services bénévoles des membres de l'Exécutif pour les autres travaux du magasin.

Après avoir terminé la toilette et l'installation du nouveau magasin, on invita M. le Curé Henri Fortier à venir le bénir.

M. le Curé félicita, avec humour, les Coopérateurs de la nouvelle installation de La Gardienne, ainsi que du centre d'affaires qu'ils avaient choisi. En plus il se dit heureux de bénir leur nouveau magasin coopératif, parce que l'Eglise, à l'exemple de Notre-Seigneur qui nous a enseigné à lui demander, en chrétien, le pain quotidien, s'est toujours intéressée non seulement aux choses spirituelles, mais encore aux biens temporels, en tant qu'ils contribuent à la gloire de Dieu, au salut des âmes et au bien du peuple !

Caisse Prêt.

Le 14 août 1939, La Gardienne fondait une Caisse Prêt, semblable à celle de "La Paroissiale" de Saint-Joseph-d'Alma.

La Caisse Prêt est un fonds de secours destiné à aider, à prêter aux Coopérateurs "que, pour raison de chômage, maladie, accident, retard dans la perception des salaires dus, etc., seraient dans la nécessité d'acheter ailleurs à crédit", vu que leur Coopérative ne vend qu'au comptant.

Ce fonds de secours est constitué par une contribution de cinq sous par semaine que le coopérateur paye à fonds perdu. Ce capital, ainsi amassé par ces

contributions de cinq sous, appartient à la Caisse Prêt, n'est pas remboursable, et n'est prêté qu'aux membres de la dite Caisse, pour acheter, au comptant, des marchandises nécessaires qu'ils peuvent se procurer à la coopérative.

L'adhésion à la Caisse Prêt est libre, y appartient qui veut, mais tous devraient y appartenir, car tous, nous ignorons si demain nous ne serons pas dans le besoin ! Et en plus tous nous avons le devoir de charité de contribuer à soulager la misère de nos frères !

D'ailleurs, la Caisse Prêt ne vise pas seulement à prêter aux coopérateurs nécessiteux, elle veut en plus "amasser des capitaux nécessaires pour créer au sein de la coopérative des institutions capables d'aider les coopérateurs dans toutes les exigences de la vie, v. g. médecin, garde-malade, assurance, etc". (Constitution de la Caisse Prêt de "La Paroissiale").

Songez au montant que pourrait réaliser la Caisse Prêt de La Gardienne, avec 600 membres donnant chacun cinq sous par semaine : \$1,560.00 par année ; \$15,600.00 en dix ans ! Que d'oeuvres sociales ne pourrait-on pas faire avec ces "gros cinq sous" !

A cause du rôle de charité que la Caisse Prêt est destinée à remplir, il serait beaucoup à désirer que l'adhésion des Coopérateurs fut obligatoire, et la contribution perçue, chaque année, à même la ristourne !

Pendant ses trois ans d'opération, malgré l'abondance, notre Caisse Prêt, a déjà prêté près de \$600.00.

Premier bilan.

La Gardienne sortait, le 17 septembre 1939, son premier bilan depuis sa fondation, le 19 novembre, 1938.

Dix mois d'opération de la Coopérative donnaient les chiffres encourageants que voici :

Actif\$ 1,688.96

Parts sociales payées	\$ 682.00
Ventes	\$ 8,934.26
Trop-perçu brut	\$ 1,486.87
Réserve statutaire	\$ 142.64
Ristourne	\$ 687.34

Ce beau résultat était le fruit du travail, du dévouement, de l'union de quelques ouvriers ! Quel serait l'avenir si nos ouvriers savaient s'unir !

Première Ristourne.

L'enthousiasme qui régna à l'assemblée du 17 septembre 1939, et les éloges qu'on fit du bilan était sans doute l'effet spontané du succès que La Gardienne avait obtenu pendant sa première année d'activités. Mais le principal facteur, le puissant stimulant de l'optimisme que l'on remarquait sur les visages épanouis de ces Coopérateurs, était certainement la *ristourne* qu'on leur distribuait.

L'ouvrier est toujours plus touché, plus sensible aux piastres qui viennent garnir son gousset qu'aux chiffres qui s'étaient sur le papier ! Leur Coopérative leur donnait, après dix mois de coopération : \$687.34 ; donc la Coopérative était une belle affaire... une affaire encourageante qu'il fallait développer et faire progresser !

Pensez donc, "de la ristourne", c'était la première fois qu'on voyait ça à Kénogami !... Après avoir vécu, sans s'endetter, depuis l'automne dernier, ce petit jeune peuple coopératif était plus riche de \$687.34 ! On était alors convaincu "que des gens ordinaires, avec une bonne technique sont capables de faire de bonnes affaires" sont capables d'opérer avec succès un magasin coopératif.

C'était la preuve que le peuple ne s'émeut que par quelque chose de concret, de tangible, de matériel ! Ce n'est que par là qu'on peut l'élever ensuite à la hauteur des principes qui développeront la personnalité humaine et le sens social. La Coopérative en aidant

les coopérateurs à faire de l'argent, les aidera à en faire des hommes.

**Qu'est-ce que
la ristourne.**

La ristourne, c'est le bénéfice, le profit, le trop-perçu, partagé, chaque année, entre les Coopérateurs en proportion de leurs achats, et à raison d'un pourcentage variable selon le bénéfice net.

“Si vous achetez des marchandises dans un magasin ordinaire, on vous fait payer plus cher que les marchandises ont coûté. Une partie de cet excédent sert à payer le loyer ou les taxes du magasin ; une autre partie paye le personnel ; une autre partie pourra servir à verser des intérêts sur de l'argent emprunté pour faire marcher l'affaire ; une partie est probablement mise de côté pour remplacer les meubles et le matériel quand il est usé. Mais quand toutes ces dépenses ont été payées, il reste généralement quelque chose. Ce qui reste est le bénéfice net. Où va-t-il ? Aux marchands.”

Mais, dans un magasin coopératif, dans une Coopérative, le bénéfice net va aux Coopérateurs. Par exemple, une coopérative qui paye 7% de bénéfice, donnera \$70.00 au Coopérateur qui aura acheté pour \$1,000.00.

Dans certains pays, les Coopératives changent ce principe, et donnent le bénéfice sous la forme d'oeuvres sociales au bénéfice des Coopérateurs. Par exemple, des terrains de jeux, des camps d'été, des bibliothèques, l'éducation des enfants, les soins des médecins, les frais d'hospitalisation, etc.

**Demande d'emprunt
à la Caisse Populaire.**

Au mois de septembre 1939, l'Exécutif de La Gardienne voulant faire immédiatement des achats avan-

tageux pour l'hiver, fit à la Caisse Populaire de Ké-nogami, une demande d'emprunt de \$300.00 pour quelques mois.

L'honnêteté et la moralité de La Gardienne étaient déjà connues, sa solvabilité, sa solidité financière et sa capacité de bonne administration venaient d'être prouvées par son premier bilan. L'on croyait alors à un emprunt facile, et l'on se félicitait d'avoir des organismes de Crédit à nous pour comprendre notre oeuvre et nous aider dans de telles circonstances. D'ailleurs bon nombre de Coopérateurs étaient membres de la Caisse Populaire : C'étaient les mêmes hommes dans deux oeuvres-soeurs.

Cependant la Caisse Populaire refusa le prêt, à moins que les Coopérateurs en garantissent personnellement le montant ! On aurait trouvé une bienveillance aussi avantageuse de n'importe quel capital juif !

La Gardienne continua son commerce par elle-même et se priva de l'aide qu'aurait pu facilement lui fournir la Caisse. Les membres de La Gardienne n'en continuèrent pas moins à se faire les propagandistes de notre Caisse Populaire !

La Part de Dieu.

“Proposé par le confrère Henri Girard et secondé par le confrère Philibert Dugas que La Gardienne donne un dollar, (\$1.00) par mois pour La Part de Dieu et que l'on place une statue du Sacré-Coeur dans le magasin” le 24 octobre 1939. Aujourd'hui, la Part de Dieu de La Gardienne est de \$5.00 par mois.

La Part de Dieu est une quête spéciale que les Enfants de Marie font à domicile, tous les mois, pour aider à payer la dette de notre église.

Deuxième Exécutif :

La première élection de La Gardienne, pour remplacer ses officiers dont le terme d'office venait

d'expirer, fut tenue, à la salle du couvent lors de l'assemblée générale du 3 décembre 1939, et complétée à l'assemblée de l'Exécutif qui suivit. Elle donna le deuxième Exécutif suivant :

Président:	M. Armand Lessard;
Vice-Président:	M. Omer Flamand;
Secrétaire :	M. William Vachon;
Trésorier :	M. Henri Girard;
Ass.-Trésorier :	M. Jérôme Gauthier;
Gérant :	M. Hippolyte Aubut; (avec salaire annuel de \$1.00)
Directeurs :	MM. Edouard Vigneault, Wellie Cormier, Léopold Gravel, Philibert Dugas, Philéas Roy.
Comité de Surveillance:	MM. Adrien Gagnon, Léopold Gravel, Louis-Henri Savard.
Comité de Finance :	MM. Henri Girard, Jérôme Gauthier.
Comité de Propagande :	MM. Philibert Dugas, Omer Flamand.

Fondation du Cercle Mgr Lamarche.

Sous l'impulsion de l'Exécutif de La Gardienne et de M. le Vicaire Paul-Eugène Lamarre, aumônier de La Coopérative, il se fonda à Kénogami le 15 janvier 1940, un Cercle d'Etude féminin. Ce Cercle d'étude devait prendre, le 14 février suivant, le nom de "Cercle Monseigneur Lamarche", en mémoire de notre vénéré Evêque, décédé au début de sa fondation. Il eut d'abord pour aumônier, M. le vicaire P.-E. Lamarre, ensuite M. le curé Henri Fortier, et actuellement, M. le vicaire Antoine Grenier. Le Cercle Mgr Lamarche tient ses assemblées, tous les quinze jours, à la salle de Jésus-Ouvrier, au soubassement de l'église.

**Premier Conseil du Cercle
et son Conseil actuel.**

1940

1942

Présidente :	Mme Arthur Gagnon	Mme Arthur Gagnon
V.-Prés. :	Mme Wellie Cormier	Mme Wellie Cormier
Secrétaire :	Mme Walter Hubert	Mme L.-H. Savard
Conseillères :	Mme Henri Girard	Mme Wilf. Bouchard
"	Mme Jér. Gauthier	Mme Henri Gravel
"	Mme Arm. Lessard	Mme Alp. Tremblay

**Membres du Cercle
Mgr Lamarche.**

Mesdames: Maurice Morin, Pitre Gagné, Joseph Rompré, Eudore Saint-Pierre, Joseph Northon, Arthur Bolduc, Auguste Loiseau, Stanislas Larouche, Alfred Cyr, J.-Honoré Huard, Joseph Lessard, Marcellin Ouellet, Joseph Leclerc, Roméo Saint-Pierre, Achille Mackenzie, Xavier Tremblay, Armand Bolduc, Louis Filion, Donat Cossette, Bruno Chiasson, Jean-Paul Tchernoff, David Lessard, D.-Ernest Fortin, François Larouche, Philias Roy, Jean-Joseph Larouche, Emile Gagnon, Philibert Dugas, Gonzague Lévesque, Léopold Gravel, Roland Bergeron, Azade Cormier, Joseph Gravel, Rosaire Tremblay, Armand Lapointe, Léon Plante, Auguste Coulombe, Antoine Parent, Patrick Lévesque, James Northon, Alphonse Nadeau, Laval Labrecque, Jules Leveillé, Alfred Maltais, Omer Flamand, Joseph Gaudreault, Johnny Nadeau, Henri Boudreault, Philémon Beaudin, Jefferé Lapière.

**But du Cercle d'Etude
Mgr Lamarche.**

Le but de ce Cercle d'Etude féminin est :

- 1°—de faire l'éducation coopérative des membres, et d'aider La Gardienne dans ses organisations ;
- 2°—de leur faire connaître les principes, la doctrine, les avantages et la nécessité de la Coopération ;

- 3°—de développer, chez les femmes, l'esprit d'union, d'entraide, de solidarité et de charité ;
- 4°—de leur démontrer, avec des oeuvres concrètes, la force et les précieux bienfaits de savoir et vouloir s'unir ;
- 5°—de faire de nos mères des éducatrices qui sauront inculquer à leurs enfants, la notion du grave devoir de s'unir, dans tous les domaines, entre catholiques et Canadiens français ;
- 6°—de faire de toutes nos femmes autant de soldats qui sauront anéantir à tout jamais notre ennemi mortel, le démon de la division et de la rivalité, de la chicane et de la mésentente qu'ont fait régner en maître chez nous, depuis près de 100 ans, tour à tour les Rouges et les Bleus, et qu'imitent si bien aujourd'hui "Nos Grandes Compagnies;"
- 7°—d'instruire, de cultiver, de développer la personnalité humaine, d'éclairer l'intelligence, de guider la volonté, de faire des valeurs sociales, des forces intellectuelles, morales et religieuses, des caractères trempés, des influences saines et précieuses ;
- 8°—d'enseigner, en un mot, aux Coopératrices, la doctrine sociale de l'Eglise, de leur enseigner la manière pratique d'établir un ordre chrétien dans la société, et de réinstaller la justice et la charité dans les affaires et la vie professionnelle ;

Le peuple est capable de s'instruire, et devient même désireux d'apprendre, si l'on sait provoquer chez lui, comme chez tout homme, le désir, la soif de connaître la vérité ; si l'on sait lui faire comprendre, d'une manière intelligente et concrète, l'avantage de se cultiver, le plus possible, pour mieux vivre, pour mieux comprendre son propre intérêt, et pour mieux distinguer ceux qui veulent son véritable bien, de ceux qui habilement le trompent et l'exploitent!

Nous avons trop, hélas ! d'ignorants, de désœuvrés, de pauvres gens, sans idéal, sans ambition, au coeur et à l'esprit desséchés, qui croupissent et se multiplient dans la médiocrité et qui forment les peuples inférieurs !

Donc, instruisons-nous, cultivons-nous, et que toutes les Coopératrices de Kénogami rejoignent le Cercle Mgr Lamarche !

Cercle d'Etude Pie XII des Syndicats Catholiques.

Au mois de septembre 1938, les Syndicats Catholiques organisèrent un Cercle d'Etude qu'ils baptisèrent six mois plus tard, du nom du nouveau Pape, élu le 2 mars 1939, Sa Sainteté Pie XII.

Le Cercle Pie XII, en étudiant le Syndicalisme Catholique et la doctrine sociale de l'Eglise, poursuit un idéal semblable à celui du Cercle Mgr Lamarche, avec qui d'ailleurs il collabore étroitement.

Achat d'une propriété.

La Gardienne continuait à se développer et à progresser. Son actif était de \$3,280.81 ; le montant des Parts sociales souscrites s'élevait à \$2,420.00 dont \$1,317,38 de payées ; ses ventes se chiffraient à \$465.65 par semaine.

Le local actuel se faisant déjà trop petit, il fallait s'en trouver un autre plus grand, afin de ne pas paralyser le développement de la Coopérative. Car une Coopérative ne doit pas végéter sur place et se contenter d'un petit commerce bourgeois qui tourne toujours autour du même petit comptoir. Au contraire, elle doit grandir et pouvoir fournir à ses membres, à mesure que les circonstances et la prudence le permettent, tout ce dont ils ont besoin.

De plus, une Coopérative doit posséder son magasin, son immeuble, de manière à être libre chez-elle,

et à n'être pas exposée aux déménagements imprévus et nuisibles, voulus parfois pour embêter la Coopérative !

En hommes sages et prévoyants, les membres de l'Exécutif de La Gardienne avaient compris cela. Ils décidèrent de s'acheter un immeuble et se mirent aussitôt à sa recherche. Après l'étude de plusieurs prospects ils arrêterent leur choix comme l'indique ce procès-verbal :

"Assemblée spéciale de l'Exécutif de La Gardienne, tenue le 30 avril 1940, dans la salle des Syndicats Catholiques, sous la présidence de M. Armand Lessard, il a été proposé par le confrère Philibert Dugas, secondé par le confrère Philiat Roy que La Gardienne, Coopérative de Consommation de Kénogami, achète la propriété de M. Edgar Tremblay, située au coin des rues Sainte-Famille et Cabot, au montant de \$6,400.00 dont \$1,000.00 comptant, et les termes répartis comme suit : les deux premières années \$400.00 payables en deux versements de \$200.00 par six mois ; les 9 années suivantes, \$500.00 par année dont \$250.00 tous les six mois et \$100.00 la dernière année qui sera la douzième année ; avec clause de rachat à 6½% d'intérêt et exempte de toute hypothèque."

Adopté à l'unanimité.

WILLIAM VACHON, sec.

L'Exécutif de La Gardienne venait de poser là un acte dont on ne jugera toute l'importance et la sagesse, que deux ans plus tard. On avait bien à l'extérieur, parlé contre le projet ; même certains Coopérateurs s'étaient faits les hauts parleurs inconscients d'adversaires irréductibles de la Coopérative. Cependant, les membres de l'Exécutif, presque tous pionniers de La Gardienne, qui avaient étudié le projet avec calme et dans le plus parfait accord de sentiments, n'hésitèrent pas à prendre leur responsabilité, et achetèrent l'immeuble !

L'Exécutif eut-il été divisé contre lui-même, eut-il été composé d'hommes imperméables aux suggestions des autres, d'hommes aux déterminations irrévocables, d'hommes de peu d'envergure, à l'esprit vindicatif et critiqueur, enclins à la personnalité ou à la persécution, d'hommes qui s'occupent des oeuvres pour la gloire ou l'avantage des membres de leur famille,

en un mot, l'Exécutif eût-il été inférieur à sa tâche et hésitant à prendre ses responsabilités, que les rumeurs publiques que gobent les gogos, eussent fait vite manquer le projet ! Et La Gardienne, ballotée d'abord par la crise du logement, végéterait aujourd'hui dans un petit loyer d'occasion, regardant passer les années d'abondance !

Un avenir rapproché devait se charger de démentir les rumeurs de mauvais augures qui prédisaient l'impossibilité de La Gardienne de payer son immeuble, et l'inévitable "Waterloo" qu'elle s'était préparée ! En effet, cet immeuble de \$6,400.00 payable en 12 ans, fut payé en 21 mois, et le 2 février 1942, La Gardienne recevait sa quittance !

A ces hommes du deuxième Exécutif doivent aller notre admiration et notre reconnaissance. C'est leur acte du 30 avril 1940 qui a permis à La Gardienne de grandir et de se développer, qui a permis au grain de sénevé de devenir un grand Arbre !

Quatrième magasin.

La Gardienne déménagea dans son immeuble le 1er juillet 1940. C'était le quatrième local qu'elle occupait depuis ses débuts.

Cet immeuble que la Coopérative avait acheté, s'il était situé au plus bel endroit de Kénogami, voisin de l'église et au centre des affaires, il était cependant de pauvre apparence : Une maison assez vieille, mal proportionnée, au côté de laquelle on avait jadis

adossé une espèce d'appentis qui avait successivement servi de hangar, d'écurie, de magasin de "Seconde main", de cordonnerie et enfin de restaurant. A l'arrière, en face du presbytère, se trouvait, depuis un couple d'années, un hangar indigne du lieu qu'il ha-



Quatrième magasin et première propriété de La Gardienne.

bitait, et qui semblait n'attendre que d'être vendu pour disparaître ! Et c'est la première chose que fit La Gardienne dans son travail d'installation, de réparation et de peinture.

Rachat du contrat.

Trouvant avantageux de racheter le contrat de son immeuble, comme elle en avait le privilège, La Gardienne s'adressa de nouveau à la Caisse Populaire pour emprunter la somme nécessaire : \$3,800.00. Soit que les Directeurs de la Caisse fussent mieux renseignés au sujet de l'oeuvre de la Coopérative de Consommation de Kénogami, soit que leurs demandes de garanties fussent raisonnablement acceptables par l'Exécutif, le prêt fut accordé le 1er août 1940 aux conditions suivant-

tes : Bail avec promesse de vente, intérêt à 6%, remboursable à raison de \$50.00 par mois, capital et intérêt, à partir du 1er septembre 1940, avec faculté de rachat au même taux d'intérêt. Ce prêt fut remboursé au complet le 2 février 1942.

La Caisse Populaire avait rendu un grand service à La Gardienne, et celle-ci avait donné occasion à celle-là de faire quelques piastres : c'était de l'entraide !

Engagement d'un Gérant.

La nouvelle installation, tout à fait propre et de La Gardienne avait provoqué un regain d'activités et nécessité un personnel plus nombreux. L'engagement d'un gérant permanent s'imposait, et l'on fut heureux de le trouver, au milieu de l'Exécutif, dans la personne de M. Jérôme Gauthier. Il prit son emploi le 14 juillet 1940, et son salaire fut de \$32,00 par semaine.

Faits divers.

Installation de la boucherie et d'une chambre froide, le 3 octobre 1940.

MM. Armand Lessard, président et Jérôme Gauthier, gérant, sont délégués aux Congrès des Coopératives, qui a lieu à Québec, les 6, 7, 8, septembre 1940.

Visite des voyageurs de l'Ecole des Sciences sociales, ayant à leur tête le R. P. Georges-Henri Lévesque, le 11 septembre 1940. Le souper leur est généreusement servi par les Dames du Cercle Mgr Lamarque.

Achat d'un cheval, voiture, harnais, pour la livraison, au prix de \$150.00, le 2 septembre 1940.

Deuxième bilan.

Le deuxième bilan annuel de La Gardienne fut présenté à l'assemblée générale, le 20 octobre 1940. Ce

bilan était des plus encourageants pour les Coopérateurs, car il démontrait que le chiffre d'affaires avait triplé celui de l'année précédente :

Actif	\$ 8,693.57
Parts sociales payées	\$ 3,978.45
Ventes	\$32,931.46
Trop-perçu brut	\$ 5,505.11
Réserve statutaire	\$ 154.82
<i>Ristourne</i>	\$ 1,841.05

Taux de la ristourne : 6%.

La Gardienne venait de terminer une année fructueuse tant au point de vue finance qu'au point de vue propagande et éducation coopérative. Le programme qu'elle se donna pour la nouvelle année, fut de doubler au moins ses activités de l'année 1939-40.

Changement d'Aumônier.

Au commencement d'octobre 1940, La Gardienne avait le regret de perdre son dévoué Aumônier, M. l'abbé Paul-Eugène Lamarre qui venait d'être nommé vicaire à Saint-Siméon.

Comme aumônier des Syndicats Catholiques, M. le vicaire Lamarre avait été témoin de la naissance de la Coopérative. Il l'avait aimée toute jeune, comme il aimait les enfants, et il s'en fit plus tard l'apôtre, et le défenseur, comme l'inspiraient ses convictions sociales et nationales ! La Gardienne avait perdu un actif aumônier et un fidèle ami ! Mais elle se souviendra toujours de M. Lamarre !

M. l'abbé Antoine Grenier qui avait remplacé M. l'abbé Lamarre comme aumônier des Syndicats Catholiques de Kénogami, devait aussi hériter de sa succession à La Gardienne au début de janvier 1941. "C'était le cadeau du jour de l'an de M. le Curé à la Coopérative" !

Rôle du Prêtre dans les Coopératives.

Est-il convenable pour un prêtre de s'occuper de Coopérative ?

Le prêtre ne commet-il pas un écart de jugement, et n'outrepasse-t-il pas la charge de son saint ministère en s'occupant de Coopérative ?

Le prêtre aurait-il, *par hasard*, le grave devoir de s'occuper des Coopératives ?

Voilà quelques-unes des questions que l'on se pose fréquemment aujourd'hui. Les uns y répondent affirmativement, les autres négativement, et une troisième catégorie n'ose encore se prononcer !

Dans l'occurrence, il est sage de s'adresser à une autorité, et donnons la parole à Pie XI, écrivant au Cardinal Séguray y Saenz, primat d'Espagne :

"Les pasteurs sacrés de l'Eglise, en raison même de leur charge ne peuvent se désintéresser des organisations économique-sociales ; bien au contraire, ils doivent, par leur habile intervention et leur active impulsion, en diriger les initiatives et les formes, avec le plus de diligence possible, selon les enseignements et les préceptes de la religion catholique". Cependant, ces organisations "dans les entreprises purement économiques peuvent agir comme elles l'entendent et elles n'engagent que leur propre responsabilité."

Quelles sont donc ces organisations économique-sociales dont parle Pie XI ?

Un des meilleurs commentateurs des Textes Pontificaux, le chanoine Emile Guerry, va nous l'apprendre, dans son fameux livre : "L'Action catholique" édition 1936, page 392 :

"Les oeuvres économique-sociales sont variées, répondant aux divers besoins et intérêts matériels des

hommes. Les unes sont d'ordre professionnel: ce sont les *syndicats*; ils ont pour but la défense et la protection des intérêts professionnels de leurs membres."

"Les autres sont d'ordre économique: mutualités, *coopératives*, Caisses de Crédit, Ligues sociales d'acheteurs, caisse d'assurances sociales, caisse de chômage, etc. Leur but est de procurer les biens matériels nécessaires aux besoins de l'homme."

Quelles sont les différentes sortes de Coopératives ?

- 1°—de Consommation ;
- 2°—de crédit, (Caisses populaires) ;
- 3°—de production ;
- 4°—d'habitation ;
- 5°—d'assurances ;
- 6°—de services publics ;
- 7°—d'alimentation ;
- 8°—Coopératives agricoles.

Pourquoi Pie XI fait-il aux pasteurs sacrés de l'Eglise, aux prêtres, un grave devoir de s'occuper, avec le plus de diligence possible, des oeuvres économique-sociales, donc des coopératives ?

- 1°—*Parce que*, selon la parole de Benoit XV, "C'est précisément sur le terrain économique que le salut des âmes est en péril".
- 2°—*Parce que* ce devoir a existé de tous les temps car l'homme, être humain, être moral, être social, a toujours eu l'obligation, imposée par Dieu, de subordonner, les biens matériels dont il a besoin pour sa subsistance, à sa fin dernière et au salut éternel de son âme.
- 3°—*Parce que* "de nos jours, dans la société contemporaine, ce devoir a pris un caractère plus impérieux."

“En voici la raison : la vie économique des sociétés s'est développée de plus en plus, surtout depuis un siècle. La vie des sociétés est devenue principalement économique. Mais, alors, si toutes ces forces s'organisent en dehors de l'influence du Christ et de son Eglise, que restera-t-il de la religion dans le monde ?” (Guerry, page 410).

4°—*Parce que* les oeuvres économique-sociales sont elles-mêmes régies dans leurs moyens d'activité par la loi morale, par les principes de justice et de charité dont l'Eglise est la gardienne. Il y a des moyens d'action que la loi morale leur interdit de se servir, comme il y en a qu'elle leur ordonne d'employer pour pouvoir accomplir leur véritable mission temporelle.

Les oeuvres économique-sociales doivent donc être organisées de telle sorte que non seulement elles ne soient jamais un obstacle à la vertu de l'homme, mais bien plutôt qu'elles soient constamment, “par leur jeu naturel”, comme dit Pie X, une aide permettant à la personne humaine d'atteindre sa fin surnaturelle dans l'exercice de son activité économique et la possession du bonheur temporel. (Guerry, page 398).

En effet, pour redonner au monde un ordre nouveau chrétien, pour rechristianiser la société, il faut absolument faire pénétrer les principes de justice et de charité du Christ dans la société, dans la vie économique de la société. Voilà pourquoi l'Eglise, par son prêtre, doit travailler sur le terrain économique !

Le rôle du prêtre aumônier dans une coopérative est donc :

- 1°—un rôle d'éducateur au point de vue doctrine sociale de l'Eglise ;
- 2°—un rôle de formateur de mentalité d'union, d'entraide, de solidarité, de charité ;
- 3°—un rôle de conseiller au point de vue doctrine morale, et dans la mesure du possible, des rensei-

gnements techniques de l'oeuvre qu'il dirige, sans toutefois en accepter de charges. (Mgr Yelle, arch.-coadjuteur de Saint-Boniface, le 26 novembre 1938).

En d'autres termes, le travail du prêtre dans une coopérative est "un travail d'éducation sociale, formant les consciences des catholiques à la conception chrétienne de leur rôle social et de leurs responsabilités sociales, à la pratique de leurs devoirs de justice et de charité, au sens chrétien dans les affaires et la vie professionnelle." (Guerry, page 402).

Dorénavant, qu'on le sache bien, ou qu'on l'apprenne si on l'ignore, que les prêtres ne font que remplir un devoir de plus en plus impérieux en s'occupant des coopératives ! Ils ne font qu'obéir au commandement de leur chef suprême, le Pape ! Et ils manqueraient à un grave devoir s'ils s'en abstenaient sans de sérieuses raisons !

Que l'on ne torture plus les Encycliques pour empêcher le Pape de dire ce qu'il a maintes fois exprimé clairement, et qu'on ne prétexte plus que les activités du prêtre dans les coopératives sont d'ordre purement commercial et étrangères à son saint ministère !

Bien au contraire, qu'on se confie donc "à cette mère, à cette maîtresse, à cette Educatrice qu'est l'Eglise".

Qu'on étudie donc, à bonne Ecole, la doctrine sociale de l'Eglise, et qu'on oublie, en ce faisant, le régime établi, depuis près de deux cents ans, par le libéralisme, par le laïcisme qui a créé chez l'homme deux consciences: l'une pour sa vie privée, l'autre pour sa vie professionnelle ou sociale ; l'une pour le dimanche, l'autre pour la semaine !

Il est pour le moins surprenant, voire même inquiétant, (cinquante ans après Rerum Novarum et

dix ans après Quadragesimo Anno), que "la doctrine sociale de l'Eglise rencontre encore aujourd'hui bien des obstacles de la part des milieux catholiques. Elle se heurte à des incompréhensions tenaces, et reste méconnue d'un trop grand nombre de croyants. Les appels multipliés des Papes n'ont pas été entendus ou compris comme ils devraient l'être par ceux qui se disent et se croient catholiques." (Guerry, page 402).

M. Rosaire Tremblay, Nouveau Gérant.

Le 30 mars 1941, La Gardienne recevait la démission de son gérant, M. Jérôme Gauthier qui devait quitter son emploi pour cause de santé. M. Gauthier a laissé à la Coopérative, le souvenir d'un gérant affable et consciencieux.

Dès lors, La Gardienne avait à se trouver un nouveau gérant. Quelle tâche délicate et difficile ! En effet, c'est le gérant qui incarne, pour ainsi dire, la Coopérative ! C'est lui, avec l'Exécutif, qui est le principal facteur de ses succès ! Tel gérant, telle Coopérative !

Le Gérant d'une Coopérative doit donc être honnête, consciencieux, compétent, dévoué, prudent, discret, sobre, bienveillant, affable, poli ; en un mot, un gentilhomme catholique, qui a le sens des affaires et des responsabilités, qui connaît et aime la coopération, qui a pour idéal de la faire connaître et de la faire aimer, et qui collabore avec les membres de l'Exécutif pour surveiller l'application des principes coopératifs de leur oeuvre et en assurer la sage administration, le développement et le succès.

C'est à un de ces hommes que les membres de l'Exécutif voulaient confier La Gardienne. Ils cherchèrent... et arrêtrèrent enfin leur choix sur leur confrère M. Rosaire Tremblay, directeur de La Gardienne et président de son Cercle d'Etude.

Le 14 avril 1941, M. Rosaire Tremblay prenait la charge de gérant de La Gardienne au salaire de

\$35.00 par semaine. Et en 18 mois, le nouveau gérant a fait La Gardienne telle que vous la connaissez. C'est le plus bel éloge que l'on puisse en faire !

L'Exécutif de La Gardienne a démontré que l'on a souvent parmi nous les hommes que l'on cherche ailleurs. Il ne s'agit que de les découvrir!

Faits divers.

La "chambre froide" de la boucherie ne suffisant plus pour répondre aux besoins des Coopérateurs, il fallut faire l'acquisition d'un "comptoir frigidaire", le 4 juin 1941.

Le 18 juin, La Gardienne offre gratuitement un bureau, dans son immeuble, à la Caisse Populaire, ce qu'on a cru ne pas devoir accepter.

Le 16 juillet, M. Hippolyte Aubut est engagé, à une piastre par jour pour faire la tenue des livres.

Le 24 juillet 1941, on tient une assemblée générale à la salle des Syndicats Catholiques. Au cours de cette assemblée, La Gardienne adhère à "L'Union Coopérative du Québec", centrale de gros, fondée à Saint-Joseph-d'Alma, dans le courant de l'année.

Au commencement de septembre 1941, le quatrième local de La Gardienne était une fois de plus trop petit. On l'avait bien, au mois de novembre précédent, agrandi déjà une fois, mais le nombre des Coopérateurs augmentant, un magasin plus vaste s'imposait. Comme La Gardienne possédait l'immeuble, il lui fut possible de convertir tout le rez-de-chaussée en épicerie, boucherie et "un tout petit commencement" de marchandises sèches. Ce travail fut fait, comme d'habitude, par de généreux et dévoués coopérateurs.

Troisième bilan.

Les Membres de l'Exécutif présentèrent le troisième bilan de La Gardienne, à l'assemblée générale des

Coopérateurs, le 7 septembre 1941. L'objectif de l'année était de doubler le chiffre d'affaires démontré par le deuxième bilan du 20 octobre 1940. On avait réussi même à le dépasser :

Actif	\$ 16,099.39
Partis sociales payées	\$ 6,735.48
Ventes	\$ 68,539.75
Trop-perçu brut	\$ 4,696.70
Réserve statutaire	\$ 1,116.10
<i>Ristourne</i>	\$ 4,112.38
Taux de la ristourne : 6%.	

Les Coopérateurs eux-mêmes étaient émerveillés du résultat ! L'atmosphère de l'assemblée, les explications de l'enthousiaste gérant, les encouragements et les sages directives de M. le Curé Henri Fortier, ainsi que la ristourne qu'on venait de distribuer jetèrent, dans le coeur des Coopérateurs un désir encore plus grand de se faire les propagandistes zélés de leur Coopérative.

A cette assemblée assistaient M. Philippe Deschenes, de Jonquière et Président de l'Union Coopérative du Québec ; M. René Hermégnie, de Saint-Joseph-d'Alma, et directeur de la même Union ; M. le Curé Henri Fortier, M. l'abbé Arthur Fortier, aumônier de l'U.C.C. et des Coopératives agricoles de la région, MM. les Vicaires Antoine Grenier, Joseph Lavoie et Raoul Tremblay ainsi que plusieurs Frères du Sacré-Coeur.

**Les Frères du Sacré-Coeur,
Apôtres de la doctrine sociale de l'Eglise.**

Si la paroisse de Kenogami est féconde en oeuvres sociales de toutes sortes, c'est dû sans doute à son infatigable curé dont le désir le plus cher, est de voir prospérer dans sa paroisse tous les mouvements spécialisés d'Action catholique et les oeuvres économico-sociales que la sainte Eglise recommande ; c'est dû sans doute au travail inlassable des Vicaires qui secon-

dent, en tout point, l'apostolat de leur curé ; mais on ne peut ignorer que le succès des oeuvres de Kénogami est redevable, pour une bonne partie, à l'heureuse collaboration et au dévouement continu des Révérends Frères du Sacré-Coeur.

Les prêtres de la Cure peuvent se féliciter d'avoir dans les Révérends Frères de Kénogami des collaborateurs toujours empressés et soumis, de véritables apôtres qui comprennent que l'éducation ne consiste pas seulement à donner à l'enfant un certificat d'instruction, après un certain nombre d'années d'études, mais bien plutôt à donner une formation qui fera plus tard, de cet enfant, un homme, un chrétien, un catholique, avec une mentalité catholique, avec des principes catholiques qui le feront penser, parler, agir non seulement selon la doctrine dogmatique et morale de l'Eglise, mais aussi selon la doctrine sociale de l'Eglise !

En effet, nous trouvons dans le Collège de Kénogami, les oeuvres et l'atmosphère qui trempent l'âme des enfants et les préparent à l'entr'aide, à l'union, à la collaboration, à la charité, à l'apostolat, en un mot qui les préparent à leur rôle de citoyen catholique et canadien-français !

En éducateurs éclairés, ils savent joindre la pratique à la théorie. Qu'il nous suffise de mentionner les Cercles d'Etude du Syndicalisme Catholique, et la "Caisse Populaire" qu'ils ont fondée et propagée dans leur Collège et dont l'épargne s'élève aujourd'hui au montant de \$2,500.00.

Les hommes et les femmes de demain seront ce que nous les ferons ! En conséquence, il est de la plus grande importance que tous nos Collèges et tous nos Couvents nous fournissent toujours des Supérieurs et des Supérieures de la "Génération des Vivants", afin qu'ils puissent s'adapter aux circonstances actuelles, promouvoir non seulement les mouvements spécialisés d'Action catholique, mais encore les oeuvres économi-

co-sociales, et préparer nos garçons et nos filles à leur rôle social et public, par l'étude de la doctrine sociale de l'Eglise.

Faits divers.

M. le Gérant va au Congrès des Coopératives, tenu à Joliette les 7, 8, 9 novembre 1941.

Le 16 novembre 1941, La Gardienne tient une assemblée générale, au cours de laquelle, le Gérant donne un compte-rendu des activités de la Coopérative depuis deux mois. Ensuite l'on procède aux élections des officiers. Voici la liste des nouveaux officiers qui ont fait partie de l'Exécutif depuis 1940 jusqu'au moment de la construction du nouvel immeuble : MM. Rosaire Tremblay, Jos.-Honoré Huard, Auguste Loïselle, Wellie Deschesnes, Louis-Joseph Gagnon, Maurice Morin, Louis Desrosiers, Barthélémy Argouin, Henri Boudreault.

M. Philias Roy remplit toujours bien fidèlement la charge que lui avait confiée l'Exécutif, le 5 décembre 1939, et qui consiste à maintenir l'ordre à l'intérieur et à l'extérieur du magasin.

Le 19 novembre 1941, La Gardienne abonne gratuitement tous ses membres au journal mensuel, "Le Petit Coopérateur".

Le 23 février 1942, La Gardienne donne \$50.00 en faveur du Séminaire de Chicoutimi, ainsi que \$50.00 à l'Oeuvre du Petit Séminariste.

Le 25 mars 1942, La Gardienne fait tirer les lignes de son terrain, par M. l'arpenteur Lamarre.

Adhésion de La Gardienne à la Coopérative Centrale Agricole de Chicoutimi.

Le 10 mars 1942, La Gardienne, Coopérative de Consommation de Kénogami, adhère à la Coopérative

Centrale Agricole de Chicoutimi. Cette adhésion, avantageuse pour La Gardienne et La Centrale de Chicoutimi, était le symbole de l'union qui doit exister entre la consommation et la production, entre l'ouvrier et le cultivateur !

Si tous les cultivateurs et tous les ouvriers voulaient comprendre la nécessité et l'avantage de s'unir respectivement dans leur Union Professionnelle Catholique, et s'ils savaient dans la poursuite d'un bien commun, unir leurs deux Unions, quelle force n'auraient-ils pas pour protéger leur profession, pour défendre leurs propres intérêts et se libérer de ceux qui veulent les tenir à la merci des Compagnies ou à la remorque de la Politique !

La Coopérative Centrale Agricole de Chicoutimi fait, depuis quelques années, un travail inappréciable pour les Cultivateurs de notre Région. Mais malheureusement certains Agronomes, influents par la Politique qui les pousse et les guide, lui font une guerre sournoise et implacable, comme d'ailleurs ils font la lutte à l'Union Catholique des Cultivateurs par des "organisations rivales qu'ils maintiennent dans une sorte de vie parasitaire", au moyen d'octrois — sorte de "Pillules Rouges" — provenant de l'argent de tout le peuple !

L'agronome est un ami du cultivateur quand il sait demeurer ce qu'il doit être : "Un membre de la profession agricole, un apôtre social, un guide et un aide en ce qui a trait à la technique de la profession", profession qu'il doit exercer lui-même comme tous les autres, conformément aux directives du Pape et de l'Action catholique.

Mais l'agronome devient un des plus dangereux ennemis du cultivateur, s'il veut dominer le cultivateur, s'il devient ou est devenu un simple fonctionnaire d'Etat, une sentinelle politique qui n'a pour consigne que de surveiller l'intérêt du Parti !

Projet de Construction et d'Achat de la propriété voisine.

Devant le nombre des Coopérateurs se multipliant, et suivant de près les développements de La Gardienne, les Membres de l'Exécutif, fidèles aux assemblées, prévoyaient déjà, dès le mois de novembre 1941, que la nécessité d'un immeuble plus grand s'imposait bientôt, si l'on ne voulait pas paralyser et faire végéter la Coopérative. Ils en commencèrent l'étude sans plus tarder.

Deux projets s'imposaient alors à l'étude de ces quelques apôtres sages et prévoyants de la Coopérative :

- 1°—Ou réparer et agrandir l'immeuble actuel ;
- 2°—Ou construire un nouvel immeuble répondant aux besoins actuels et futurs de La Gardienne.

Après consultation d'un entrepreneur sérieux, ils rejetèrent le premier projet, parce que trop dispendieux pour les avantages et l'espace qu'il devait donner, et ils s'attaquèrent courageusement au deuxième projet.

Le projet de construire un immeuble, répondant aux besoins actuels, était assez facile, parce que La Gardienne possédait le terrain et le vieil immeuble où elle était installée et désirait construire. C'est alors qu'on apprécia, dans cette crise du logement toute la sagesse et la clairvoyance du deuxième Exécutif qui avait pris la responsabilité d'acheter cette propriété, le 30 avril 1940.

Cependant, les membres du troisième Exécutif devaient eux aussi prévoir, comme leurs devanciers ; c'est pourquoi ils jugèrent sage d'acheter immédiatement la propriété voisine, sur la rue Sainte-Famille, pour construire une devanture plus large que le permettait le terrain de La Gardienne, pour répondre aux développements futurs de la Coopérative, ou pour ser-

vir d'agrandissement dans le cas de refus du Gouvernement de construire.

Il est vrai que cette propriété n'était pas à vendre, mais, comme on avait affaire à un véritable coopérateur, il aurait su, de bonne heure au printemps, en faire le sacrifice à des conditions avantageuses pour la Coopérative.

Vive opposition au projet.

On venait de mettre le feu aux poudres. Des membres de l'Exécutif, qui, pour différentes bonnes raisons, n'avaient guère assisté aux assemblées depuis une couple de mois, entrèrent en scène et s'opposèrent vivement au projet ! Ils voyaient dans ce projet :

- 1°—Un groupe voulant mener La Gardienne,
- 2°—Un voisin qui voulait faire de l'argent,
- 3°—Une faillite pour la Coopérative.

La lutte fut longue, pénible, et se répandit dans le public et aux usines, à tel point qu'il était à craindre de voir se répéter dans la Coopérative la triste expérience de division et de mésentente que vivent encore malheureusement nos Syndicats Catholiques !

Devant l'obstination et la campagne de quelques membres de l'Exécutif, on dut renoncer à l'achat de la propriété voisine ! Mais cette obstination coûtera peut-être cher, un jour, à La Gardienne, comme elle lui a déjà coûté cher pour avoir retardé la construction du nouvel immeuble.

L'Assemblée générale décide la Construction d'un Nouvel Immeuble.

Dans l'état d'esprit où il se trouvait, l'Exécutif ne pouvait rien faire de constructif !... On convoqua une assemblée générale spéciale, qui eut lieu le 19 avril 1942, à la salle du Couvent, sous la présidence de M. Armand Lessard.

Après l'étude du bilan de La Gardienne, de l'augmentation toujours croissante de son chiffre d'affaire, des possibilités futures, et des avantages d'un magasin vaste, moderne, on soumit le projet de la construction d'un immeuble de \$30,000.00.

Le confrère Adrien Gagnon proposa la construction immédiate de l'immeuble, et l'assemblée seconda, avec enthousiasme, la proposition.

Vu l'importance du projet, le confrère Louis-Henri Savard, secondé par le confrère Henri Gravel, proposa un Comité de Construction de neuf membres. Ce qui fut adopté à l'unanimité.

Ce Comité confia ensuite la construction de l'immeuble aux entrepreneurs Gravel, Bouchard et La-berge, de Jonquière.

Déménagement à la Vieille Chapelle.

La Gardienne devait continuer ses activités pendant la Construction ! On avait d'abord pensé de bâ-



Salle des Syndicats Catholiques, magasin temporaire.

tir le nouvel immeuble avec le vieux, et de rester dans le vieux, tant que le neuf ne serait pas bâti !... On n'osa pas essayer ce tour de force !... On déménagea à la Vieille Chapelle, dans la salle des Syndicats Catholiques.

Sous la protection de M. le curé, La Gardienne retournait à la Maison paternelle,... chez ceux qui l'avaient mise au monde dans le tambour de la Vieille Sacristie et qui étaient fiers de la recevoir dans la grande salle de la Vieille Chapelle.

Nouvelle Souscription de Parts Sociales en faveur du Nouvel Immeuble.

La construction du Nouvel Immeuble était commencée depuis un mois. Il fallait songer à le payer. L'Exécutif n'aurait su trouver un moyen plus conforme aux principes coopératifs que celui de faire appel au capital. Tel était le but de l'assemblée générale du 31 mai 1942, à la salle du Couvent, sous la présidence de M. Armand Lessard. Voici en effet ce que nous lisons au procès-verbal de la dite assemblée :

- 1°—"D'après une décision unanime de l'Exécutif de La Gardienne et des Membres du Comité de Construction, basée sur l'opinion de la majorité des Coopérateurs, il a été jugé sage et tout à fait conforme aux principes coopératifs, de faire une souscription parmi les membres actuels et futurs, afin de payer le nouvel immeuble de notre Coopérative."
- 2°—"Augmenter le capital" est le troisième commandement de la coopération : Le capital d'une coopérative doit être augmenté jusqu'à ce qu'elle n'ait plus de dettes et que ses membres en soient devenus vraiment propriétaires, et alors on doit continuer de l'augmenter pour pouvoir financer d'autres services additionnels. Il n'y a pas de placements plus sûrs aujourd'hui que ceux que l'on fait dans une coopérative."
- 3°—"La Gardienne n'a pas un sou de dette actuellement, et tous les membres ont avantage à ne pas

en contracter, même pour payer leur nouveau magasin. En fournissant eux-mêmes le capital, ils seront vraiment les seuls propriétaires de leur entreprise, n'étant à la merci de personne qui pourrait un jour ou l'autre leur causer quelque embarras dans le développement de leur coopérative.

- 4°—“L'argent placé à la coopérative rapporte un intérêt de 4%.”
- 5°—“La souscription est ouverte à tous : aux petits épargnants comme aux plus fortunés.”
- 6°—“Souscrivez le montant que vous permettent vos finances !”
- 7°—“Payez immédiatement en entier le montant de votre souscription, si cela vous est possible ; ou en partie, ou à la quinzaine ; ou avec votre future ristourne, si cela vous convient mieux.”
- 8°—“Souscrivez, et faites souscrire vos amis ! En prêtant à votre coopérative, c'est à vous-même que vous prêtez, et à un taux d'intérêt plus élevé !”
- 9°—“L'argent de votre souscription sera reçu au magasin et entré dans votre carnet de sociétaire comme nouveau capital social.”
- 10°—“Soyez vraiment les propriétaires de votre coopérative en ne devant pas un sou à personne !”

“Épargnez pendant les années d'abondance afin d'assurer le pain de demain ou l'éducation supérieure d'un de vos enfants.”

La souscription fut ouverte en pleine assemblée, par M. le curé Henri Fortier qui, comme toujours, sut donner un entraînant exemple. Vinrent ensuite MM. les vicaires Antoine Grenier, Joseph Lavoie, Raoul Tremblay, l'Exécutif de La Gardienne et les Coopéra-

teurs présents. Dans quelques minutes, on avait souscrit \$8,950.00. Ce n'était que le commencement !

Cette souscription s'est continuée, et elle s'élève au 1er septembre 1942 à \$26,500.00, dont \$18,628.20 de payées ! Comme il y avait déjà \$12,000.00 de payées en Parts Sociales avant la construction, le montant total de ces Parts payées est donc au 1er septembre de \$30,628.20.

Ce geste démontre la conviction et la valeur des Coopérateurs de La Gardienne ! Tant que les Coopératives auront des Coopérateurs de cette trempe, elles n'auront rien à craindre pour l'avenir !

Quatrième bilan.

Le bilan annuel de La Gardienne fut exposé aux Coopérateurs, à l'assemblée générale du 20 septembre 1942, à la salle du Couvent, sous la présidence de M. Armand Lessard.

Près de 500 personnes y assistaient. Sur l'es-trade, avec les membres de l'Exécutif et du Comité de Construction, avaient pris place M. le curé Henri Fortier, MM. les vicaires Antoine Grenier, Joseph Lavoie et Raoul Tremblay, les Révérends Frères Noël et Ernest, des Frères du Sacré-Coeur, et son Honneur le maire J.-O. Fraser.

D'après le bilan, le chiffre d'affaires de l'année qui vient de finir, avait triplé celui de l'année précédente. C'est ce qui expliqua l'enthousiasme de l'assistance. Voici l'exposé de ce bilan ainsi qu'un résumé de cette dernière assemblée générale de La Gardienne.

"Bilan de La Gardienne"

"du 1er septembre 1941 au 1er septembre 1942"

	Actif
Caisse et Banque	\$ 2,488.25
Marchandises en magasin	24,017.13

Ameublement	6,619.12	
Immeuble	23,558.16	
Union Coopérative	50.00	
Dépenses payées d'avance	203.95	
	<hr/>	
TOTAL		\$ 56,936.61

Passif

Parts Sociales payées	\$ 30,628.20	
Comptes créanciers	4,494.47	
Taxes Défense Nationale	151.66	
Dépôts des Sociétaires	703.65	
Réserves	8,156.52	
Intérêt sur Capital	472.08	
Ristourne à distribuer	12,330.03	
	<hr/>	
TOTAL		\$ 56,936.61

Profits et Pertes

Ventes totales		\$176,143.34
Inventaire 1er septembre 1941	\$ 5,274.38	
Achats de l'année	159,655.29	
Transport de l'année	1,256.22	
	<hr/>	
	166,165.89	
Inventaire 1er sept. 1942	24,017.13	
	<hr/>	
	142,168.76	
Escomptes sur achats	622.61	
	<hr/>	
Coût des marchandises vendues	141,546.15	\$141,546.15
	<hr/>	
Trop-perçu brut	<hr/>	34,597.19

Administration :

Salaires	\$ 10,271.16
Loyer	1,250.00
Papeterie, emballage	1,356.51
Cheval, voiture, bicycles	340.72
Ass. Chôm. Comité paritaire	187.95

Timbres, Tél. Télégrammes	134.66	
Assurances	324.27	
Dépenses diverses	1,880.33	
	<hr/>	
	15,744.90	
Dépenses payées d'avance	286.14	
	<hr/>	
	15,458.76	\$ 15,458.76
	<hr/>	
Trop-perçu net		\$ 19,178.43

A déduire :

Intérêt sur Capital	\$ 472.08	
Réserve dépréciation	1,100.00	
Réserve Propagande	550.00	
Réserve imprévue	750.00	
Réserve oeuvres	200.00	
Réserve Statutaire	3,736.32	\$ 6,808.40
	<hr/>	<hr/>

Ristourne à distribuer à 7%.

Trop-perçu brut :	19.6%
Trop-perçu net :	10.8%
Administration :	8.7%

**Résumé de l'assemblée générale de La Gardienne,
le 20 septembre 1942.**

1°—Etude du Bilan ci-haut mentionné.

2°—A quoi devons-nous un tel résultat ?

- a) Augmentation de la population;
- b) Propagande plus intense : 159 nouveaux membres;
- c) Concentration plus grande de vos achats.

3°—Ristournes distribuées aux Coopérateurs depuis la fondation de La Gardienne :

17 septembre 1939 :	\$ 687.34
21 octobre 1940:	1,839.25

7 septembre 1941 :	4,112.38	
20 septembre 1942 :	12,330.03	\$ 18,969.00

4°—Les "Champions" de la Ristourne, depuis la fondation de La Gardienne :

1938-39, Armand Lessard :	\$ 30.15
1939-40, Armand Lessard :	29.72
1940-41, Léopold Gravel :	73.75
1941-42, Henri Perron :	234.54

5°—Echelle des achats des Coopérateurs pendant l'année septembre 1941 à septembre 1942.

a) au dessus de :	\$ 3,000.00	: 1	\$ 700.00	: 13
	2,500.00	: 2	600.00	: 16
	2,000.00	: 2	500.00	: 29
	1,500.00	: 11	400.00	: 28
	1,000.00	: 27	300.00	: 49
	900.00	: 10	200.00	: 44
	800.00	: 15	100.00	: 37

b) moins de \$100.00 : 229

c) membres célibataires : 33

d) membres inscrits depuis le 15 juillet 1942 : 34

e) moyenne des achats par membres, par semaine : \$6.56

6°—*Conclusions de l'assemblée :*

Les conclusions de cette encourageante assemblée furent tirées par M. le curé Henri Fortier qui aime la Coopérative non seulement en paroles, mais aussi en actes !

"Chers Coopérateurs, on me demande de tirer les conclusions. Eh bien ! les voici :

Tant que vous aurez l'appui de M. le Maire qui est toujours fidèle à patronner les réunions de nos deux grandes familles syndicales et coopératives;

Tant que vous suivrez la direction prudente, sage, ferme, éclairée de votre aumônier si dévoué, M. l'abbé Grenier ;

Tant que vous aurez des apôtres de la doctrine sociale de l'Eglise, tels qu'en sont les Frères du Sacré-Coeur dont je vois deux représentants, les Frères Noël et Ernest, qui viennent ce soir prendre de nouvelles idées qu'ils transmettront dès demain à leurs élèves pour en faire de vrais coopérateurs ;

Tant que vous aurez un gérant comme M. Rosaire Tremblay, gérant bienveillant, serviable, affable, qui ne travaille pas pour l'argent ; mais bien pour accomplir une mission sociale.

Vous aurez une coopérative idéale.

Tant que vous puiserez dans vos cercles d'études les vrais principes de coopération : "Tous pour chacun, chacun pour tous".

Tant que vous appliquerez ces principes de justice, de charité, de solidarité, qui font de vous tous une vraie belle grande famille.

Vous aurez une coopérative idéale.

Tant que vous serez des coopérateurs obéissants, soumis à l'Eglise dont je suis l'humble ministre, vous aurez une coopérative idéale et je vous bénirai toujours de tout mon coeur."

Ouverture du Département de Nouveautés.

M. le gérant Rosaire Tremblay, était anxieux d'ouvrir le nouveau département de la marchandise

sèche de La Gardienne et d'ajouter ainsi une ligne additionnelle à la Coopérative.

A peine terminé, ce département ouvrait ses portes au public, le 8 octobre 1942, à 1 h. de l'après-midi. M. le Gérant avait le plaisir de recevoir comme premiers clients-coopérateurs M. le Curé Henri Fortier, Son Honneur M. le Maire J.-O. Fraser, M. l'abbé Arthur Fortier, aumônier diocésain de l'U.C.C., des Caisses Populaires et des Coopératives Agricoles, MM. les vicaires Antoine Grenier, Joseph Lavoie et Raoul Tremblay, et M. Eugène Fortier.

Le département de nouveautés de La Gardienne est spacieux et moderne, tout en étant d'une grande simplicité. Son ameublement, au complet, a été construit sur les lieux, par des ouvriers compétents, sous la direction de M. Georges Tremblay, de Jonquière.

Ouverture de l'Épicerie et de la Boucherie.

Ce n'est que le 20 octobre 1942, que l'Épicerie et la Boucherie furent prêtes à recevoir leurs clients dans le nouvel immeuble. Il y avait déjà longtemps que les Coopérateurs avaient hâte d'aller "faire leur marché" à leur magasin neuf, mais ils n'avaient rien perdu pour attendre.

En effet un "Self Service" leur était offert dans un magasin propre, clair, gai et vaste. Une Boucherie moderne venait ensuite compléter ce magasin qui pouvait dès lors répondre aux besoins des Coopérateurs.

Le Nouvel Immeuble de La Gardienne.

Le nouvel immeuble de La Gardienne ne fut pratiquement terminé qu'à la fin d'octobre 1942. Il est situé au coin des rues Sainte-Famille et Cabot, au plus bel endroit de Kénogami, voisin de l'Église et au centre des affaires.

Cet immeuble, consistant en un sous-sol, un rez-de-chaussée et un premier étage, comprend un magasin à deux planchers, de 95 pieds de longueur et 50 pieds de largeur, et un hangar intérieur de 50 pieds de longueur et 11 pieds de largeur.

Il est construit sur des fondements en ciment, exclusivement en bois, lambrissé à l'intérieur de "Sheetrock" blanc, avec ameublement vert ; et éclairage



Façade de La Gardienne.

rage fluorescent et à l'extérieur à "Insul-brick", avec panneaux en "Masonite", peints de jaune avec bordures, appliques et lettres vertes. Son apparence extérieure est simple, mais elle plait et repose la vue.

Le plan fut fait par M. Emile Leclerc, dessinateur pour la Compagnie d'Aluminium d'Arvida. La Gardienne apprécie hautement le travail de M. Leclerc.

Quant à la construction, La Gardienne se félicite, avec grande satisfaction, d'avoir choisi les entrepreneurs Gravel, Bouchard et Laberge, de Jonquière,

et elle en gardera toujours un reconnaissant souvenir. Ce sont des hommes affables, avec qui il est toujours facile de s'entendre et d'avoir ce que l'on veut.

Au témoignage du public, l'immeuble actuel de La Gardienne a été construit solide, avec de bons matériaux, par des Entrepreneurs compétents et consciencieux. Ce qui est intéressant pour les Coopérateurs, c'est que le contrat a été exécuté tel que prévu et "son extra"! Il n'y eut que quelques travaux supplémentaires, exigés du Comité de Construction, pour mieux répondre aux besoins d'une clientèle, de plus en plus nombreuse. Même on doute déjà que ce nouveau magasin soit assez grand pour bien longtemps!...

L'installation du bon système d'éclairage et de chauffage a été confiée aux Maisons Achard et Harvey de Jonquière.

Evaluation exagérée de La Gardienne.

Si le nouvel immeuble de La Gardienne faisait l'orgueil des Coopérateurs, il n'était pas sans faire mal au coeur de quelques-uns, et animer certains sentiments peu favorables envers la Coopérative.

Dès la mi-août 1942, alors que l'édifice n'était qu'au deux-tiers construit, l'Exécutif apprit que l'immeuble de La Gardienne venait d'être évalué au prix du contrat : \$30,000.00.

Pour exagérée qu'était cette évaluation, il n'y avait aucun doute! L'Exécutif chargea quelqu'un de faire, à qui de droit, avant la déposition du rôle d'évaluation au bureau du Greffier de la Ville, des représentations, afin de faire reviser d'une manière équitable l'évaluation de La Gardienne. Ces représentations ne furent pas accueillies favorablement par un certain groupe.

Avant l'homologation du rôle, La Gardienne envoya, au Greffier de la Ville, un protêt démontrant

l'injustice sociale commise vis-à-vis de la Coopérative, et demandant d'être traitée sur le même pied que les autres immeubles.

A la séance mémorable du Conseil de Ville, le 19 octobre 1942, l'évaluation de l'immeuble de La Gardienne fut révisée et fixée à \$18,000.00. Le rapport d'un sténographe nous révèle le sens chrétien de la justice de M. le Maire et de quelques Echevins, dans l'administration de la chose publique. Nous en sommes fiers et leur disons notre gratitude.

Exécutif actuel et Comité de Construction.

Le succès de La Gardienne est dû, sans nul doute, à l'heureuse et intelligente collaboration de ses Coopérateurs, mais l'esprit qui anime la Coopérative présentement, et ses développements depuis le mois de mai dernier, sont principalement le résultat de l'initiative, du dévouement et de la bonne entente des membres de l'Exécutif actuel et du Comité de Construction. Fidèle à la devise du Canada Français, que La Gardienne se souvienne toujours de ces hommes:

Exécutif actuel:

Président:	M. Armand Lessard
Vice-Président :	M. Jos.-Honoré Huard
Secrétaire :	M. Maurice Morin
Trésorier :	M. William Vachon
Gérant:	M. Rosaire Tremblay
Directeurs :	MM. Louis Desrosiers
"	Barthélémy Argouin
"	Henri Boudreault
"	Henri Boivin
"	Joseph Bergeron
Comité de	MM. Léopold Gravel
Surveillance :	Henri Girard
	Eddy Turcotte

Comité de Finance :	MM. Rosaire Tremblay Henri Girard
Comité de Propagande :	MM. Maurice Morin Joseph Bergeron
Comité de la Caisse prêt :	MM. Hippolyte Aubut Léon Plante Henri Gravel

Comité de Construction :

Président :	M. Rosaire Tremblay
V.-Président :	M. William Vachon
Secrétaire :	M. Maurice Morin
Ass.-Sec. :	M. Louis Desrosiers
Directeurs :	MM. Armand Lessard Jos.-Honoré Huard Barthélémy Argouin Arthur Gagnon Henri Boivin
Surveillants :	MM. Phydime Laverdière J.-C. Labrecque
Membres adjoints :	MM. J.-Bte Lessard Henri Boudreault Joseph Bergeron

**Dernier Bilan de La Gardienne
du 1er septembre 1942 au 19 novembre 1942.**

Actif	\$ 89,211.86
Ventes	\$ 58,610.23
Parts sociales payées :	\$ 49,173.89
Trop-perçu brut	\$ 12,040.04
Trop-perçu net	\$ 7,118.27
Ventes par semaine	\$ 6,500.00
Parts sociales payées	\$ 49,173.98
Parts sociales non-payées :	\$ 5,230.00

Nouveaux Coopérateurs depuis septembre 1942:	115
Nombre des Coopérateurs, le 19 novembre 1942:	625

Montant total des ventes depuis la
fondation de La Gardienne: \$ 342,949.84

L'argent que les Coopérateurs ont fait depuis
la fondation de La Gardienne :

1°—Ristournes:	\$18,969.00	
2°—Réserves :	\$ 8,156.52	
3°—Dernier trop-perçu net:	\$ 7,118.27	\$ 34,243.79

**Aperçu général des activités de
La Gardienne depuis quatre ans.**

1°—Nombres des Membres :

le 19 novembre 1938 :	69
le 1er septembre 1939 :	145
le 1er septembre 1940 :	255
le 1er septembre 1941 :	380
le 1er septembre 1942 :	515
le 19 novembre 1942 :	625

2°—Ventes annuelles. — Moyenne des ventes hebdomadaires.

sept. 1939	\$ 8,934.26	\$ 171.81
sept. 1940	32,931.46	633.30
sept. 1941	68,539.75	1,318.07
sept. 1942	176,143.34	3,387.17
le 19 nov. 1942, vente hebdomadaire	\$ 6,500.00	

3°—Actif de La Gardienne :

sept. 1939	\$ 1,688.96	
sept. 1940	8,693.57	
sept. 1941	16,099.39	
sept. 1942	56,936.61	
le 19 nov. 1942, actif :		\$ 89,211.86

4°—Parts sociales payées :

le 19 nov. 1938 :	\$ 445.25
le 1er sept. 1939 :	682.00

le 1er sept. 1940 : 3,978.45
le 1er sept. 1941 : 6,735.48
le 1er sept. 1942 : 30,628.20
le 19 nov. 1942, parts sociales payées : \$49,173.89

5°—Ristournes distribuées aux Coopérateurs de La Gardienne:

sept. 1939 : \$ 687.34
sept. 1940 : 1,839.25
sept. 1941 : 4,112.38
sept. 1942 : 12,330.03

Conclusions:

Voilà ce qu'est La Gardienne, Coopérative de Consommation de Kénogami !

Voilà ce que ses membres ont réalisé pendant quatre années de coopération !

Voilà ce qu'ont fait les Syndicats Catholiques en faveur de nos ouvriers !

Voilà un exemple des oeuvres sociales et chrétiennes que les Unions ouvrières catholiques peuvent susciter pour le plus grand bien de tous !

Voilà un démenti public à ceux qui prétendent effrontément, ou en ignorants sans sagesse, que les Syndicats Catholiques, "c'est bon à rien" !

Car qu'on le sache bien et qu'on ne l'oublie jamais,

1°—Ce sont les Syndicats Catholiques qui, en 4 ans, sous forme de ristourne, ont donné aux ouvriers de Kénogami \$18,969.00;

2°—Ce sont les Syndicats Catholiques qui ont formé, à l'aide de la doctrine sociale de l'Eglise, les hommes à qui nous devons l'existence et le succès de

La Gardienne, valant actuellement, avec ses Parts sociales et sa réserve, \$89,211.86;

3°—Ce sont encore les Syndicats Catholiques qui ont donné à notre région les autres belles et prospères Coopératives de Consommation,

de St-Joseph-d'Alma :	La Paroissiale
de Jonquière:	La Glaceuse
d'Arvida:	La Sociale
de Dolbeau:	La Progressive
de Desbiens:	La Prévoyante
de Port-Alfred:	L'Economie
de Bagotville:	L'Ouvrière
de Grande-Baie:	La Citoyenne
de Chicoutimi:	La Capitale

4°—Ce sont les Syndicats Catholiques qui ont fondé à Kénogami, comme dans les autres centres urbains, la Caisse Populaire.

5°—Ce sont les Syndicats Catholiques qui ont fait bénéficier nos ouvriers, à un prix très modique, des assurances sur la vie et des assurances au cas de maladie de la Fédération de la Pulpe et du Papier.

Malgré la lutte tragique que les puissantes compagnies font aux Unions ouvrières catholiques, dans la région de Chicoutimi-Lac-Saint-Jean, malgré l'incompréhension du trop grand nombre des travailleurs, les Syndicats Catholiques ont fait, à nos populations ouvrières, un bien immense dans le domaine professionnel, social et économique.

Prions Dieu de voir un jour tous nos ouvriers unis dans leurs Syndicats Catholiques pour protéger leur profession, et dans leurs Coopératives pour se procurer, au meilleur prix possible, tout ce dont ils ont besoin pour vivre !

Ce jour-là, nous ne verrons plus les ouvriers ca-

nadiens-français "traités comme des nègres de la Jamaïque", ni comme des vaincus qu'on est bien généreux de laisser exister !

Ouvrier ou cultivateur catholique canadien-français, vis la doctrine sociale de ton Eglise... tu y trouveras la force qui te fait défaut, la prospérité que tu recherches, la paix que tu désires, le bonheur que tu veux t'assurer pour le Ciel !

Sois uni dans des coopératives bien à toi ! Sois uni dans ton Union catholique des cultivateurs et dans tes Syndicats Catholiques !

**Bookkeeper**[®]

Deacidification for Libraries and Archives

February 2010

Comment tuer toute organisation quelconque !

- 1°—N'allez pas aux réunions.
- 2°—Si vous y allez, arrivez en retard.
- 3°—S'il fait mauvais, ne songez pas à y aller.
- 4°—Si vous n'assistez pas aux réunions, jetez-en la faute sur les officiers ou sur les réunions précédentes.
- 5°—N'acceptez aucune charge, car c'est plus facile de critiquer que de faire quelque chose.
- 6°—Cependant, attristez-vous de ne pas avoir été élu membre d'un comité, et si vous en êtes membre, n'assistez pas à ses réunions.
- 7°—Si le président vous demande votre opinion sur des questions importantes, dites-lui que vous n'avez rien à dire. Après la réunion, dites à tout le monde comment les choses auraient dû se passer.
- 8°—Faites quelque chose, mais si les autres veulent coopérer, répandez le bruit que l'association est conduite par une clique.
- 9°—Retardez vos paiements aussi longtemps que possible, ou ne payez pas du tout.
- 10°—Ne vous fatiguez pas à recruter de nouveaux membres. Laissez Baptiste faire tout cela seul.

(Reproduit de "The CO-OP News",
Halifax, mars 1941).

BNQ



C 000 181 584

TOUS POUR CHACUN
CHACUN POUR TOUS



IMP. LE PROGRÈS DU SAGUENAY, CHICOUTIMI.